



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

UNE EXPERTISE
ET UN SAVOIR-FAIRE
AU BÉNÉFICE
DE LA JEUNESSE...

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT	5
RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER	9
DIRECTION GÉNÉRALE.....	11
I. INTRODUCTION.....	11
II. FAITS MARQUANTS 2019	11
A- La Direction Générale : une équipe support.....	11
B- Les nouvelles étapes de la loi de 2002 rénovant le secteur sanitaire et social	12
C- La politique associative.....	13
D- La gestion du personnel.....	13
E- La gestion administrative et financière	14
III. PERSPECTIVES 2020.....	14
SERVICE ÉDUCATIF POUR ADOLESCENTS (SEA)	16
I. VIE DU SERVICE	16
A- Les formations	16
B- Le partenariat	16
C- L'audition du SEA	17
II. ACTIVITE.....	17
A- En nombre de journées.....	17
B- En nombre de jeunes.....	18
C- Les entrées	18
D- Les sorties	19
E- Les jeunes majeurs.....	19
F- L'action de la psychopédagogue.....	20
G- L'action de la psychologue.....	20
III. CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2020.....	20
FOYER ÉDUCATIF LA MANOISE.....	21
I. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE	21
II. ACTIONS CONDUITES À DESTINATION DES JEUNES	21
A- L'activité	21
B- La synthèse qualitative	22
C- La scolarité	22
III. FAITS MARQUANTS 2019	23
A- L'apprentissage	23
B- La gestion du budget et obligation de l'épargne.....	23
C- La santé dans ses différents aspects.....	23
D- Des actions au long de l'année sur le dispositif Internat.....	24
IV. DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE	24
V. PERSPECTIVES 2020.....	25

VI.	CONCLUSION	26
SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE (SAU 75)		27
I.	INTRODUCTION.....	27
II.	FAITS MARQUANTS 2019	27
A-	L'effectif fin 2019.....	27
B-	L'activité de l'établissement	27
C-	L'analyse des statistiques	30
III.	PERSPECTIVES 2020.....	31
SYNERGIE.....		32
I.	PRÉSENTATION DU SERVICE.....	32
II.	FAITS MARQUANTS 2019	32
A-	L'ouverture et le déploiement du service.....	32
B-	L'activité du service	34
III.	PERSPECTIVES 2020.....	35
PÔLE HÉBERGEMENT AIRIAL		37
I.	PRÉSENTATION	37
II.	FAITS MARQUANTS 2019	37
A-	L'ouverture du dispositif d'Hébergement d'Urgence.....	37
B-	La création du Pôle Hébergement Aïrial.....	38
C-	Les élections au CVS.....	38
D-	La signature d'une convention de partenariat avec le Lycée Nadia et Fernand Léger d'Argenteuil.....	38
E-	La signature d'une convention de partenariat avec la société PHENIX	38
F-	Le diagnostic concernant l'accompagnement vers le soin des personnes hébergées à l'Aïrial	38
III.	ACTIVITÉ.....	38
A-	L'équipe	38
B-	L'activité de l'établissement	39
C-	Le travail éducatif.....	41
IV.	PERSPECTIVES 2020.....	41
PERMANENCE ACCUEIL JEUNES (PAJ).....		42
I.	FAITS MARQUANTS 2019	42
A-	L'activité	42
B-	Les jeunes accueillis à la PAJ.....	42
C-	Le travail éducatif mené.....	43
D-	Les prestations de première nécessité.....	43
E-	La vie institutionnelle	44
II.	PERSPECTIVES 2020.....	44
SERVICE INSERTION JEUNES (SIJ)		45
I.	FAITS MARQUANTS 2019	45
A-	L'activité	45
B-	Les jeunes accompagnés au SIJ	45
C-	Le travail éducatif.....	46

D-	Les prestations mises en place au SIJ.....	46
E-	L'hébergement : situation à l'entrée et à la sortie	46
F-	L'insertion professionnelle : situation à l'entrée et à la sortie.....	47
G-	La vie institutionnelle	47
II.	PERSPECTIVES 2020.....	48
RÉSIDENCE SOCIALE CLAUDE TILLIER.....		49
I.	FAITS MARQUANTS 2019	49
A-	L'activité	49
B-	Les résidents	50
C-	Le travail réalisé.....	51
D-	La vie institutionnelle	51
II.	PERSPECTIVES 2020.....	52
SERVICE ÉDUCATIF LOGEMENT JEUNES (SELoJ)		53
I.	FAITS MARQUANTS 2019	53
A-	Les ménages	54
B-	Le relogement.....	54
C-	La vie institutionnelle	55
II.	PERSPECTIVES 2020.....	55
ESPACE DE DYNAMIQUE D'INSERTION (EDI Émergence)		57
I.	FAITS MARQUANTS 2019	57
A-	L'activité	57
B-	Public accueilli en 2019	57
C-	Le travail mené	57
II.	PERSPECTIVES 2020.....	60

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

L'exercice 2019 a été marqué par :

- Une activité soutenue et constante à la hauteur des attentes des financeurs, voire une suractivité pour certains établissements et services ;
- La création d'un nouveau service SYNERGIE dédié à la prise en charge de 40 mineurs non accompagnés dans le cadre de la semi-autonomie ;
- Des nouvelles missions d'accueil d'urgence confiées au Pôle Hébergement Aïrial ;
- La finalisation des travaux d'amélioration du bâti particulièrement conséquents avec l'extension du pavillon du CHRS L'Aïrial, le ravalement de façade du site Didot, la restauration de la verrière du site Regnault pour le SAU 75, ainsi que la rénovation de la PAJ ;
- L'adoption d'une Charte sur la bientraitance ;
- Une Conférence Associative dédiée à la bientraitance et l'éthique dans le travail social. avec la participation de Madame Nathalie Dugravier, Docteur en Philosophie ;
- La poursuite du groupe de travail sur les questions de prostitution ;
- L'installation du Comité Social et Économique (CSE).

Comme énoncé en 2018, le climat social général est serein et se traduit par l'implication et l'engagement des équipes dans les actions menées.

Fin 2019, l'ANRS comptait 115,4 ETP, soit une augmentation de l'effectif d'environ 11% par rapport à l'année N-1, liée notamment aux nouvelles missions confiées à l'association. Nous constatons cependant un turnover important des équipes, principalement éducatives, et des difficultés de recrutement. Ce constat s'inscrit dans des observations faites par les Fédérations auxquelles nous adhérons et questionne l'attractivité du secteur.

Au niveau de la Gouvernance de l'ANRS, le Conseil d'Administration s'est régulièrement réuni, et lors des différentes séances de travail les administrateurs ont approuvé le projet de regroupement avec l'EPE-IDF concomitamment avec la transformation de l'association en fondation reconnue d'utilité publique.

Le dossier a été déposé au Ministère de l'Intérieur et est actuellement à l'étude.

FOYER ÉDUCATIF LA MANOISE

En 2019, le Foyer Éducatif « La Manoise » a réalisé 12 335 journées pour une activité prévisionnelle retenue à 11 800 journées, soit un excédent de 535 jours. L'accueil des jeunes du Val d'Oise représente 89,50% de cette activité.

Cette activité a été soutenue sur l'ensemble de l'année au sein des deux dispositifs avec un taux d'occupation de 99,02% pour l'internat et de 95,27% sur la semi-autonomie.

La durée moyenne de séjour calculée en mois sur l'ensemble du dispositif est de 30,46 mois, soit une augmentation de 11,60 mois par rapport à l'année 2018. Il est à noter que cela s'explique notamment par l'abaissement de l'âge du public accueilli.

En 2019, l'équipe éducative s'est fortement mobilisée autour de la question de l'apprentissage dans les projets des jeunes, en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance. De fait, La Manoise continue d'étoffer régulièrement son réseau de partenaires mobilisables pour des stages ou des postes en apprentissage. Toutefois, la réalité actuelle du marché du travail ainsi que la complexité de certaines situations administratives obligent parfois à différer ce projet, avec, en attendant, une inscription dans la formation en voie directe.

SAU 75

En 2019, l'activité a été dense pour le SAU 75 avec 8 616 journées réalisées pour 8 500 prévues, soit un excédent de 116 journées.

La population des adolescents accueillis est sensiblement identique à 2018 concernant l'âge et le genre.

Pour cette année 2019, 97% des accueils se sont réalisés à partir des demandes des secteurs parisiens. Les mises à l'abri de 3 à 10 jours proposées auprès des secteurs depuis 2017 sont un peu moins importantes que l'année dernière (9%). Ces dernières semblent à présent correspondre à des mesures transitoires, notamment pour des jeunes en attente d'intégration à un nouveau placement.

Les MNA ont encore été présents sur l'ensemble de l'année à hauteur de 37% de l'effectif. Ces accueils ont correspondu à des demandes spécifiques d'évaluation pour des jeunes fragiles, notamment des jeunes filles enceintes ou des adolescents avec de la famille à Paris.

L'orientation a été plus problématique au cours de cette dernière année, soit 43% des adolescents admis pour qui aucune préparation de sortie n'a pu se prévoir en raison de fugues, d'actes de violence, du refus du placement ou d'absence de lieux adaptés.

Les mineurs souffrant de troubles psychiques constituent toujours la part des séjours qui perdurent au-delà de 3 mois.

Pour autant, les équipes sont restées mobilisées et opérantes alors que des mouvements de personnel importants ont été constatés.

SYNERGIE

Le projet de déploiement de cette nouvelle structure de semi-autonomie a reçu un avis favorable de la commission d'Appel à Projet en janvier 2019 et l'autorisation de fonctionnement le 25 avril 2019.

Le service SYNERGIE s'est progressivement déployé durant le second semestre 2019, offrant une capacité d'accueil à 50% de son habilitation à compter du 8 octobre.

Cette montée en charge de l'activité s'est effectuée en corrélation avec l'obtention de nouveaux logements.

Le travail éducatif s'articule entre insertion professionnel, accès aux droits et aux soins.

L'année 2020 permettra d'affiner les effets de nos missions.

SEA

En 2019, le SEA a réalisé une activité de 67 143 journées pour un prévisionnel de 59 900 journées soit une suractivité de 7 243 journées.

L'activité réalisée est supérieure au prévisionnel depuis quatre ans. Comme en 2017 et 2018, le surcroît d'activité concerne le Renforcé.

Les mesures ordonnées dans le cadre judiciaire représentent 64,8% (66% en 2018).

Le taux d'activité du service est de 112%. Il est de 145% en Renforcé et 93% en Soutenu.

Cette suractivité a des effets sur la qualité de la prise en charge : en effet, les professionnels ne peuvent pas faire tous les accompagnements que nécessiteraient les situations des adolescents, notamment en AEMO renforcé.

Autre effet de la suractivité, les projets d'actions collectives sont difficiles à mener et à finaliser alors que les problématiques des jeunes sont très complexes : conflits familiaux, prostitution, rupture scolaire, rixes...

PÔLE INSERTION : SIJ, PAJ, TILLIER, EDI, SELoJ

Depuis 2018, trois services du Pôle (SIJ, EDI et SELoJ) sont regroupés dans des locaux situés dans le 11^{ème} arrondissement de Paris.

Cette installation a permis à l'ensemble du Pôle de réfléchir à une mutualisation des compétences. À ce titre, en 2019, des groupes de travail ont approfondi les questions suivantes : la santé des jeunes, l'accès aux droits, la citoyenneté, la culture, la bientraitance. Ainsi, des actions à destination du public (actions collectives, informations) ou des professionnels (formations, colloques, répertoires) sur ces thématiques ont pu également être mises en place au cours de l'année.

En 2019, le SIJ a quasiment maintenu un niveau d'activité. Les problématiques des jeunes demeurent similaires : absence de soutien familial, grande précarité qui se traduit par des difficultés d'insertion professionnelle et une instabilité de l'hébergement. Toutefois, de nouveaux profils de jeunes sont apparus : des jeunes totalement non francophones, et des jeunes victimes de la traite des êtres humains.

En 2019, l'activité de la PAJ a été marquée par une très forte augmentation de l'activité. En 2019, la Permanence Accueil Jeunes a accueilli 1 009 jeunes différents (+ 94,5% par rapport à 2018) pour un total de 6 676 passages dans l'année, soit une augmentation de 96% de l'activité par rapport à 2018. Cette très forte augmentation est liée à l'arrivée de jeunes se présentant comme « mineurs non accompagnés ». Cette tendance semble se confirmer au premier trimestre 2020. La présence ponctuelle d'un infirmier à la PAJ a permis de démontrer à quels points les besoins étaient importants au niveau des soins. Ainsi, la perspective de permanences régulières est envisagée pour 2020.

Par ailleurs, le développement du SELoJ s'est poursuivi. Ainsi, au 31 décembre 2019, le Département de Paris avait confié à l'ANRS 321 mesures d'ASLL réparties comme suit :

- ménages logés par le gestionnaire ANRS (Résidence Tillier et colocations Chevaleret et Mouchez) = 40 mesures ;
- ménages logés par le gestionnaire Adoma (Résidences sociales Jaurès, Bizot, Régilia et Fort de Vaux 2) = 146 mesures ;
- ménages logés par le gestionnaire Hénéo (Résidences sociales Louise Bourgeois, Montparnasse et Gaston Tessier) = 135 mesures.

En 2019, la Résidence Tillier a logé et accompagné 63 jeunes actifs : 43 au sein de la résidence sociale et 20 dans les colocations, ce qui représente un taux d'occupation de 99%. Sur les 19 résidents sortis en 2019, 12 sont partis vers un logement durable, essentiellement dans le parc privé (8), mais également vers le parc social (4).

Pour l'EDI, la réponse à l'appel à proposition du Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'habilitation 2019-2022 : cette nouvelle habilitation conforte les orientations stratégiques de l'EDI Émergence au service des jeunes franciliens de 16 à 25 ans. Ainsi, de nouveaux ateliers axés sur l'autonomie du jeune et de son parcours de formation sont mis en place (MOOC, entreprise éphémère, Capacités d'Autonomie Professionnelles, compétences numériques, etc.) afin de répondre aux exigences d'agilité et d'adaptabilité d'un marché du travail tout en ciblant les bassins d'emploi et les secteurs d'activité en tension.

PÔLE HÉBERGEMENT AIRIAL

L'activité a encore été riche et soutenue en 2019.

L'équipe de l'Aïrial a accompagné 32 jeunes au CHRS, 18 mères avec enfant, soit 38 personnes dans le cadre du dispositif « Alternative à l'Hôtel » et 14 ménages dans le cadre du dispositif d'hébergement d'urgence.

Pour ces deux premiers dispositifs, le taux d'occupation reste supérieur à 99%.

De plus, suite à un appel à projet, l'ANRS a été retenue pour l'ouverture de 20 places d'hébergement d'urgence généraliste pour des jeunes de 18 à 30 ans.

L'ouverture de trois dispositifs d'hébergement distincts depuis ces dernières années, nous ont amenés à une restructuration de l'Aïrial en pôle, par décision du Conseil d'Administration d'octobre 2019.

Pour conclure, et de manière transversale, l'Association a été soutenue et encouragée au cours de l'année 2019 par nos financeurs.

Cette confiance s'est traduite tant d'un point de vue financier qu'au regard de l'activité.

L'adaptation aux nouvelles politiques publiques et/ou aux orientations départementales sont de mise.

De plus, l'amélioration continue des pratiques professionnelles est à l'œuvre de manière permanente, comme nous avons pu le constater dans les présentations de nos structures. Cet objectif demeure central pour les années à venir.

Jean-Claude ROUÉ

Président de l'ANRS

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

EXERCICE 2019

SITUATION FINANCIÈRE DURANT L'EXERCICE 2019

L'exercice 2019 se solde par une insuffisance comptable de **-219 244,08 €** contre un excédent de de 69 459,57 € en 2018.

Ce résultat représente la différence entre les charges et les produits constatés au cours de l'année. À ce résultat, il y a lieu d'ajouter ou déduire le résultat de l'année 2017 (N-2), pris en compte par les financeurs pour arrêter le montant des ressources attribuées aux établissements.

Ainsi en 2019, les financeurs ont globalement repris 402 101,52 € d'excédent, portant le résultat de fonctionnement à **182 857,44 €**.

Voici les résultats par service ou établissement pour l'année 2019 :

Etablissement ou service	Résultat comptable	Reprise des résultats	résultats de fonctionnement
Association	-68 724,79	0,00	-68 724,79
Direction Générale	-91 006,03	942,24	-90 063,79
Service d'Accueil d'Urgence	-65 849,37	0,00	-65 849,37
Service Educatif Adolescents	182 794,03	66 666,00	249 460,03
Service Insertion Jeunes	-21 551,21	0,00	-21 551,21
Parmenance Accueil Ecoute Jeunes	18 479,25	0,00	18 479,25
CHRS l'Aïrial	-28 620,55	57 670,28	29 049,73
Alternative à l'Hotel	-1 510,35	0,00	-1 510,35
Foyer la Manoise	-129 803,78	276 823,00	147 019,22
Résidence Tillier	-13 087,70	0,00	-13 087,70
Seloj	25 640,19	0,00	25 640,19
Espace Dynamique Insertion Emergence	-37 383,88	0,00	-37 383,88
Synergie	11 380,11	0,00	11 380,11
Total	-219 244,08	402 101,52	182 857,44

Il est important de souligner qu'en 2019, et pour la première année un changement de méthode comptable a été mis en place avec une provision pour départ à la retraite pour l'ensemble des salariés.

Cette provision s'élève à **537 590,18 €**.

Les résultats restent divers en raison des situations spécifiques de chacune des structures. Notons que pour la Direction Générale, les frais de Siège accordés (que nous avons contestés) ne correspondaient pas aux orientations prises lors du renouvellement des frais de Siège en 2018. Pour le SEA et le Foyer La Manoise, l'excédent provient d'une activité réalisée supérieure aux prévisions.

Le résultat comptable 2019, comparé à 2018, se décompose comme suit :

	2019	2018	Variation
Résultat d'exploitation	-267 754,51	202 160,77	469 915,28
impot /Société	-769,00	-642,00	127,00
Résultat financier	-7 671,74	-7 990,27	-318,53
Résultat exceptionnel	-2 292,83	-41 172,93	-38 880,10
Engagements à réaliser	0,00	-82 896,00	-82 896,00
Report des ressources	59 244,00	0,00	-59 244,00
Resultat	-219 244,08	69 459,57	288 703,65

Le bilan au 31 décembre 2019 augmente de +395 054,24 €.

Principales variations des postes du bilan :

		2019	2018	Variation
Postes du bilan				
Actif	Immobilisations nettes	1 750 757,75	1 721 184,99	29 572,76
	Créances	1 485 865,03	1 416 076,82	69 788,21
	Disponibilités	3 077 230,91	2 781 537,64	295 693,27
Passif	Réserves	3 475 637,41	3 775 232,49	- 299 595,08
	Provisions pour risques et charges	861 807,86	543 027,18	318 780,68
	Emprunts à long terme	481 567,28	537 344,54	- 55 777,26
	Dettes	1 494 841,14	1 063 195,24	431 645,90

LES PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'ANRS SONT LES SUIVANTES

La transformation de l'association RUP en fondation RUP avec le rapprochement avec l'EPE IDF. Ce dossier déposé en 2019 au Ministère de l'Intérieur est en cours de traitement.

ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

La crise sanitaire du COVID-19 qui a engendré des frais supplémentaires et une nouvelle organisation du travail pour certains services. À noter que nos subventions ont en été versées et qu'il n'y a pas eu de demande chômage partiel ni de problème de trésorerie.

ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

La création du 10^{ème} service de l'ANRS : SYNERGIE
Le développement d'une nouvelle activité d'hébergement d'urgence rattachée au CHRS AIRIAL.

Mirentxu BACQUERIE

Trésorière de l'ANRS

DIRECTION GÉNÉRALE



**18, avenue Victoria
75001 PARIS**

Dirigée par :
Madame Catherine THIBAUT

I. INTRODUCTION

Au cours de l'année 2019, la Direction Générale de l'ANRS a poursuivi et renforcé ses missions de :

- mise en œuvre de la politique associative, notamment en matière de communication ;
- impulsion de développement, d'adaptation et d'innovation au regard de l'évolution sociale et de la législation en vigueur ;
- représentation auprès des pouvoirs publics, financiers et politiques ;
- veille de bonne gestion des différents services et établissements ;
- gestion des ressources humaines.

II. FAITS MARQUANTS 2019

A- La Direction Générale : une équipe support

Début 2017, le département de Paris a renouvelé l'autorisation des frais de siège de l'ANRS pour une durée de cinq ans.

Ainsi, et comme anticipé dans la demande d'autorisation de fonctionnement de la Direction Générale, le départ de l'assistante de direction chargée des ressources humaines (exerçant précédemment à temps partiel) a permis son remplacement par une personne désormais à temps plein.

Cette disponibilité de temps supplémentaire est fort appréciée, d'autant que les évolutions législatives sont nombreuses et régulières et nous obligent en permanence à revoir nos procédures, ou modes opératoires.

Notons par exemple :

- Janvier 2019, élection et mise en place du Comité Social et Economique (CSE) conformément institué par l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 décembre 2017, dite « Ordonnance Macron » et son décret d'application n° 2017-1819 du 29 décembre 2017. À l'ANRS, cette nouvelle instance représentative du personnel, a été amenée à se substituer aux Délégués du Personnel, au Comité d'Entreprise et au CHSCT. Il est cependant à souligner la singularité de ces élections à l'ANRS, car un seul candidat, collègue cadre, s'est présenté et a été élu. De ce fait, tout en respectant le cadre légal, nous avons dû collégialement adopter des modalités de fonctionnement à cette situation atypique.

- Avril 2019, entrée en vigueur de l'accord de performance collective signé en 2018 avec le syndicat FO. Cet accord concerne notamment la durée et le contrôle du temps de travail, le travail de nuit, les astreintes. Tout au cours de l'année 2019, les outils de contrôle du temps de travail ont donc été améliorés.
- Dernier trimestre 2019, dans le cadre de la suite de la mise en conformité du Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD datant du 24 mai 2018), nous avons poursuivi nos travaux relatifs à la gestion de l'archivage au sein de l'ANRS ; gestion des données privées (éléments associatifs) et gestion des données publiques (éléments recueillis auprès du public dans le cadre de nos missions).

En 2019, la Direction Générale de l'ANRS a poursuivi également le travail engagé précédemment à savoir :

- la réalisation, validation et diffusion de nouvelles procédures transversales ;
- la généralisation et refonte partielle de l'intranet qui favorise une communication avec tous, tant d'un point de vue des connaissances métiers, que des process en œuvre.

Ces développements aident à une meilleure connaissance de nos missions au regard de la législation et de notre organisation du travail. Elles permettent également d'être plus opérationnel dans les réponses données.

Par ailleurs, la Direction Générale a accompagné différents établissements et services dans des projets spécifiques :

- ouverture des premières places pour SYNERGIE ;
- suivi et réception du chantier d'extension du CHRS Aerial ;
- suivi du litige de la verrière et son remplacement - site SAU Renault ;
- mise en place d'un plan de rénovation de la PAJ et suivi des travaux.

À souligner que les axes d'amélioration des conditions de travail et d'accueil du public s'inscrivent également dans une démarche d'amélioration continue dans laquelle s'engage en permanence l'ANRS.

B- Les nouvelles étapes de la loi de 2002 rénovant le secteur sanitaire et social

L'ensemble des établissements et services disposent d'un projet d'établissement ou de service, validé par le Conseil d'Administration pour la période 2018-2022.

De surcroît, un groupe transversal relatif à la Bienveillance a poursuivi ses réflexions en 2019. Ce groupe a élaboré une charte associative autour de cinq thématiques (accueil du public, participation des personnes accueillies, soutien aux professionnels, accompagnement personnalisé et communication entre usagers et professionnels).

Cette charte a été adoptée par le bureau de l'ANRS le 11 février 2019.

Dans un second temps, un comité de suivi chargé de veiller au respect de la charte associative a été mis en place.

Les premiers résultats recensés fin juin 2019 sont encourageants car à plus de 80%, les jeunes se sont dits satisfaits de l'accueil et des prestations proposées par l'association.

Reste néanmoins à améliorer le taux de participation des retours d'enquête afin de rendre encore plus fiables nos résultats.

C- La politique associative

En parallèle avec les faits marquants présentés, la Direction Générale a maintenu les axes généraux de la politique associative définie par le Conseil d'Administration.

Malgré un contexte économique contraint, notons la pérennité de toutes nos missions d'insertion, de formation et de protection de l'enfance, à Paris et dans le Val-d'Oise, voire le développement de deux nouvelles : SYNERGIE (75) et l'ouverture de places d'accueil d'urgence (95).

Ces éléments sont des indicateurs de la reconnaissance du positionnement de l'association dans le tissu social.

C'est donc dans ce contexte que l'association a :

- obtenu l'habilitation de renouvellement de fonctionnement de l'EDI par la Région Ile de France pour la période 2019-2022 ;
- créé son 10^{ème} établissement SYNERGIE, suite à l'appel à projet de la Maire de Paris pour la création de places pérennes pour des Mineurs Non Accompagnés. SYNERGIE a obtenu une autorisation de 40 places pour des MNA ;
- créé 20 places d'hébergement d'urgence, adossées au CHRS Aïrial à Argenteuil.

Par ailleurs, les travaux de réflexion sur le bienfondé de transformer l'association en fondation se poursuivent au sein de l'équipe gouvernante.

Sur le plan du développement des compétences professionnelles, l'ANRS a maintenu un effort de formation puisqu'au 31 décembre 2019, 117 participants ont suivi une action de formation.

Par ailleurs, le vendredi 29 novembre 2019, l'ensemble du personnel a été convié à participer à une conférence associative sur le thème de la bientraitance et de l'éthique dans le travail social.

Madame Nathalie Dugravier, Docteur en Philosophie, nous a rappelé que la bientraitance, telle qu'elle s'impose à nous à travers l'injonction de la Loi du 2 janvier 2002, peut rapidement glisser vers la maltraitance si nous sommes indifférents à l'exigence éthique que nous devons avoir dans notre travail quotidien. Des professionnels de l'ANRS ont quant à eux présenté les premiers résultats d'une enquête interne dont nous avons fait précédemment référence dans le chapitre B.

Ce type d'enquête sera annuellement renouvelé, afin de s'assurer que la rencontre avec les jeunes soit toujours fondée sur une attitude de respect, d'ouverture à l'autre et d'écoute bienveillante.

Ce temps d'échange est fort apprécié de tous, car il est à la fois moment de réflexions, d'apports de connaissances, dialogues et convivialité.

D- La gestion du personnel

La gestion du personnel demeure un élément sensible de l'activité de la Direction Générale au regard de la gestion des départs, des recrutements, des promotions, de la formation professionnelle.

La création de SYNERGIE a vu accroître le nombre d'embauches de manière significative, même si la montée en charge de l'arrivée du public a engendré un lissage des recrutements.

Notons que le contexte législatif est en constante évolution et qu'une véritable veille sociale et juridique est indispensable et nécessite des réajustements constants (nouveaux accords d'entreprises, avenants, notes de fonctionnement...).

Par ailleurs, les réunions de travail, regroupant les directions et leur secrétariat, mises en place précédemment afin de favoriser l'intégration des nouvelles procédures, de la gestion du contrôle du temps de travail, et des savoirs et compétences « métiers » se poursuivent. Ces rencontres sont appréciées par les secrétaires.

Les réunions en faveur des nouveaux embauchés sont reconduites également afin de favoriser leur intégration. Là encore, ces rencontres favorisent l'appartenance à l'ANRS et les échanges qui peuvent en découler.

E- La gestion administrative et financière

Le suivi comptable et financier, dont la bonne maîtrise est reconnue en interne et par les autorités de contrôle, perdure.

Pour autant, rigueur, et mise en concurrence est de mise systématique afin d'optimiser nos moyens, et de participer à l'effort économique général.

III. PERSPECTIVES 2020

L'année 2020 s'inscrit dans la suite des travaux prudemment engagés visant à consolider l'avenir associatif au niveau :

- Politique : l'association est en attente des positions du Ministère de l'Intérieur concernant la transformation des statuts « Association Reconnue d'Utilité Publique » en « Fondation Reconnue Publique » ;
- Essor de l'association : la ville de Paris ayant retenu la candidature de l'ANRS pour l'accueil de Mineurs Non Accompagnés, SYNERGIE finalisera la montée en charge du public afin d'atteindre l'accueil des 40 jeunes comme légalement autorisé ;
- Établissements : une attention particulière sera portée vers l'EDI qui doit se faire obligatoirement certifier QUALIOP1 sur la base d'un nouveau référentiel national. Cette certification sera obligatoire pour les centres de formation au 1^{er} janvier 2021 ;
- Développement de compétences : le groupe transversal relatif à la prostitution (mission historique de l'ANRS) effectuera des propositions concrètes d'informations et d'actions à destination des professionnels ;
- Transversal : une réflexion sur les jeunes de 18 ans sortants des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance sera initiée ;
- Tous les établissements et services : une nouvelle évaluation interne sera réalisée en conformité avec la Loi 2020-02 ;
- Gestion du personnel : 2020 se traduira par le premier calcul de l'index de l'égalité professionnelle, telle qu'inscrit dans la loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018. À noter, que l'Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes doit être calculé et publié chaque année par toutes les entreprises d'au moins 250 salariés, afin de lutter contre les inégalités salariales.

- Toujours, au niveau de la gestion du personnel, 2020 verra la mise en place des premiers bilans à 6 ans des entretiens professionnels selon les dispositions de la Loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Ces dispositions ont pour objet de permettre à chaque salarié de se responsabiliser dans son parcours professionnel tout en développant de nouvelles compétences.

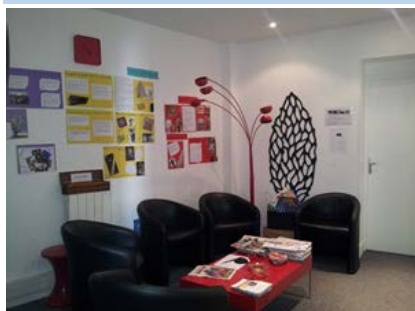
Tous ces axes de travail nécessitent une veille juridique et sociale constante et un véritable travail d'équipe, afin d'impulser dans les établissements un esprit et une identité associative commune en concordance avec les évolutions sociétales.

Catherine THIBAUT

Directrice Générale de l'ANRS

Protection de l'enfance

SERVICE ÉDUCATIF POUR ADOLESCENTS (SEA)



**9, rue du Château d'Eau
75010 PARIS**

Dirigée par :
Madame Marie-France SITTLER

L'année 2019 a été riche au SEA. Elle a été marquée par une suractivité importante, essentiellement au niveau des mesures d'AEMO Renforcé, tout en maintenant une vie de service dense et diversifiée.

I. VIE DU SERVICE

A- Les formations

Dans le cadre des formations collectives inter services et établissements mises en place à l'ANRS, quatre salariés du SEA ont participé à la formation collective « Animer un groupe de parole », deux autres à la formation sur « La fugue à l'adolescence ».

Au SEA, en intra, une formation intitulée « Intervenir dans une situation familiale en crise », conduite par Actif Formation s'est déroulée en 2018. Elle a été complétée par une troisième journée, en 2019.

Les professionnels ont également participé à des colloques et journées d'étude.

Quatre professionnelles du SEA (plus la directrice comme animatrice) participent au groupe transversal sur la prostitution des mineurs, mis en place au niveau associatif en 2018.

L'une des premières actions du groupe a été de participer à une formation de deux jours dispensée par l'Amicale du Nid.

B- Le partenariat

Le recrutement d'une nouvelle psychologue, a été l'occasion de prendre ou reprendre contact avec les structures prenant en charge les troubles psychologiques et psychiques des adolescents et jeunes adultes. Ainsi, ont été rencontrés, le Passage, le CIAPPA, le CMP spécialisé sur la filiation et l'adoption, le réseau ado de la maison de Solenn.

La directrice du SEA a participé au groupe de travail n°9 mis en place dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La responsable du Café des Parents est venue présenter les activités de l'EPE et plus

particulièrement celles du café des parents et les thèmes abordés lors des rencontres. Cette réunion a permis de poursuivre la réflexion engagée en 2018 sur les modalités de collaboration entre nos deux services quant à l'accompagnement des parents par le biais de groupes de parole.

C- L'audition du SEA

À la demande de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, la chef de service et un éducateur spécialisé du SEA ont été auditionnés, dans le cadre de la Démarche de consensus relative aux interventions de protection de l'enfance à domicile. La directrice, la chef de service et la psychologue du SEA ont participé au débat public du 11 octobre 2019.

II. ACTIVITE

Activité	2017		2018		2019	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
RENFORCÉ AEMO-AED	21 000	26 022	21 000	33 642	21 900	31 886
SOUTENU AEMO-AED	38 000	41 640	38 000	34 673	38 000	35 257
TOTAL	59 000	67 662	59 000	68 315	59 900	67 143

A- En nombre de journées

En 2019, le SEA a réalisé une activité de 67 143 journées pour un prévisionnel de 59 900 journées soit une suractivité de 7 243 journées.

L'activité réalisée est supérieure au prévisionnel depuis quatre ans. Comme en 2017 et 2018, le surcroît d'activité concerne le Renforcé.

En Soutenu, l'activité est supérieure à 2018 mais reste inférieure au prévisionnel : -2 743 journées (-3 327 en 2018).

Les mesures ordonnées dans le cadre judiciaire représentent 43 543 journées soit 64,8% (66% en 2018).

Les mesures d'AED représentent 23 603 journées soit 35% de l'activité, soit des résultats identiques à 2018.

Les AEMO ordonnées par les autres départements sont résiduelles depuis plusieurs années ; elles représentent 448 journées soit 0,6% de l'activité (642 journées soit 0,9% en 2018). Le taux d'activité du service est de 112%. Il est de 145% en Renforcé et 93% en Soutenu.

B- En nombre de jeunes

JEUNES SUIVIS	2017	2018	2019		
			Total	Soutenu	dont Renforcé
Présents au 1 ^{er} janvier	174	205	176	84	92
Entrées de janvier à décembre	192	149	167	92	75
Sorties de janvier à décembre	168	178	179	92	87
Total des mouvements	360	327	346	184	162
Variation des mouvements	0 %	-9,16 %	5,81 %		
Présents au 31 décembre	198	176	163	84	79
TOTAL JEUNES	366	354	342	176	166

En 2019, le SEA a suivi 342 jeunes, 160 filles (soit 46,8%) et 182 garçons (53,2%), proportion qui reste inchangée.

Sur la totalité des 342 jeunes suivis, on recense 288 mineurs, comme en 2018, soit 84,2% et 54 majeurs (15,8%). Le nombre de majeurs a diminué sans que cette baisse soit significative.

1) Nombre de jeunes suivis par type de mesures - Soutenu

Mineurs		Majeurs	TOTAL : 176
AEMO S : 116	AED S : 48	AED S : 12	

En Soutenu, on note une diminution du nombre de jeunes suivis en AED par rapport à 2018 : -4 pour les mineurs et -6 pour les jeunes majeurs.

2) Nombre de jeunes suivis par type de mesures - Renforcé

Mineurs		Majeurs	TOTAL : 166
AEMO R : 118	AED R : 6	AED R : 42	

Concernant le Renforcé, les données sont identiques à celles de 2018 (164 jeunes suivis).

C- Les entrées

Sur les 167 mesures entrées en 2019, 112 sont des AEMO, et 55 des AED, 92 des mesures Soutenu, 75 des Renforcé.

En 2019, pour les entrées concernant les mineurs, on observe un relatif équilibre entre les tranches d'âge d'une part (les plus nombreux étant les 16 ans) et les sexes. Le nombre des entrées de jeunes majeurs est stable (24 en 2019, 27 en 2018).

Comme en 2017 et 2018, en 2019 le service a été missionné par l'ensemble des cabinets des juges des enfants, et principalement par les secteurs du nord-est parisien : 19^{ème} (25 mesures), 20^{ème} (15 mesures), 18^{ème} (17 mesures).

On constate que pour plus de la moitié des nouvelles mesures d'AEMO, l'intervention de notre service fait suite à d'autres mesures (placement, milieu ouvert, pénal...) dont une majorité de placement.

Concernant les AED, la majorité des mesures fait suite à une évaluation d'Information Préoccupante des services sociaux scolaires des collèges et lycées, souvent en partenariat avec les services de polyvalence de secteur.

Concernant la problématique familiale en début de mesure, le conflit est, comme chaque année le motif le plus massivement mis en avant pour motiver l'intervention de notre service. Il peut s'agir du conflit entre l'adolescent et son ou ses parent(s), de conflits de couple, de conflits dans la fratrie.

Concernant la problématique des jeunes en début de mesure, les troubles du comportement, élément de risque ou de danger le plus souvent cité est à mettre en lien avec les conflits et violences repérés dans les problématiques familiales. Cumulés, les « difficultés dans le champ scolaire » et « la déscolarisation » sont présentes dans 68% des situations.

Concernant les mesures d'AED, il s'agit principalement de difficultés liées à la scolarité.

D- Les sorties

179 mesures ont pris fin en 2019 dont 92 Soutenu et 87 Renforcé.

La majorité des mesures, 155 soit 86,6%, durent moins de 2 ans, Les mesures de plus de 3 ans sont très exceptionnelles et concernent des jeunes suivis pendant leur minorité puis en tant que jeunes majeurs.

Six situations de jeunes (3 filles, 3 garçons) suivis en AED ont donné lieu à des demandes d'intervention judiciaire (signalements) contre 5 en 2018.

Il s'agit de situations pour lesquelles il n'a pas été possible de lever le danger concernant le jeune dans le cadre administratif.

En 2019, le SEA a réalisé 12 placements (13 en 2018) soit 3% de la totalité des jeunes dont :

- 11 ont été préparés ;
- 1 a été réalisé en urgence.

E- Les jeunes majeurs

En 2019, le SEA a suivi 54 jeunes majeurs contre 65 en 2018, soit 15,79 % de l'ensemble des jeunes du service.

- 12 jeunes ont été suivis en AED Soutenu, ce qui correspond à 22,22%. Ces suivis correspondent à des jeunes qui vivent chez leurs parents et souhaitent y rester, mais dont ceux-ci pour des raisons diverses (maladie physique ou psychique, barrière de la langue, désintérêt) ne peuvent absolument pas les soutenir dans des projets d'autonomie ;
- 42 jeunes ont été suivis en AED Renforcé (47 en 2018) soit 77,77% des majeurs du service.

La majorité des aides matérielles est répartie sur trois domaines principaux correspondant aux besoins élémentaires du jeune, à savoir : l'alimentation, les transports, l'hébergement.

Sur les 42 jeunes majeurs suivis en Renforcé, 29 jeunes ont été aidés pour le financement de leur hébergement (FJT, CROUS, hôtel), dont 16 pour une durée supérieure ou égale à 6 mois.

F- L'action de la psychopédagogue

L'année 2019 a été marquée par le départ à la retraite de la psychopédagogue du service fin décembre. En poste depuis de nombreuses années, elle a enrichi et fait évoluer ses fonctions au regard des besoins des jeunes.

Un bilan fait en équipe à l'occasion de son départ, a confirmé la pertinence de ce poste et la nécessité d'en conserver les mêmes finalités, à savoir, lutter contre l'échec et le décrochage scolaire, en renforçant l'estime de soi afin de permettre, aux jeunes de trouver ou retrouver un plaisir à réfléchir et à développer une pensée propre... À l'occasion de ce départ, un temps plein a été accordé par la DASES (au lieu de 0,80 ETP) en 2020.

Peu de variation dans les données chiffrées par rapport à 2018 : 502 séances pour 51 jeunes.

G- L'action de la psychologue

Ces données chiffrées sont les premières qui reflètent l'activité sur une année complète de la nouvelle psychologue du service, recrutée début 2019 : 727 ont été RDV proposés (611 en 2018), et 516 RDV ont été réalisés (424 en 2018).

L'évolution la plus marquante depuis 2018 est l'augmentation très nette du nombre d'entretiens familiaux : 233 proposés en 2019 contre 95 en 2018 et 174 réalisés contre 70 en 2018.

Rappelons que le motif premier d'intervention est le conflit entre les jeunes et leurs parents ; l'entretien familial paraît donc particulièrement pertinent pour médiatiser les relations entre eux et tenter de comprendre et dénouer avec eux ce qui est en jeu dans leurs dissensions.

III. CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2020

Comme en 2017 et 2018, l'année 2019 a été marquée par une suractivité importante, essentiellement des mesures d'AEMO Renforcé.

Cette suractivité a des effets sur la qualité de la prise en charge : en effet, les professionnels ne peuvent pas faire tous les accompagnements que nécessiteraient les situations des adolescents, notamment en AEMO Renforcé.

Autre effet de la suractivité, les projets d'actions collectives sont difficiles à mener et à finaliser.

Le rapport concernant la démarche de consensus relative aux interventions de protection de l'enfance à domicile de décembre 2019 constate que : « Les AEMO renforcées peuvent comprendre, ou pas, une possibilité d'hébergement, varier de 6 situations par référent éducatif jusqu'à près de 17 ou 18 ».

Il est à souligner que notre service se situe dans une fourchette des plus hautes du nombre de mesures par référent.

C'est dans ce contexte que des postes supplémentaires ont été sollicités dans le cadre du BP 2020.

- Les perspectives pour l'année 2020 concernent la poursuite de la mise en œuvre de la RGPD, avec notamment une procédure concernant les archives et le choix d'un logiciel de gestion des dossiers de l'utilisateur ;
- La troisième évaluation interne devra être réalisée dans le courant de l'année.

Protection de l'enfance

FOYER ÉDUCATIF LA MANOISE



8, rue de Paradis / 73, rue Denis Roy
95100 ARGENTEUIL

Dirigé par :
Monsieur El Bekkay LATRACH

I. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Le foyer éducatif La Manoise est un établissement agissant dans le champ de la protection de l'enfance. Il reçoit, sur décision administrative ou judiciaire, des garçons et des filles âgés de 14 à 18 ans, confiés au titre d'un besoin de protection. La prise en charge de ce public peut se prolonger jusqu'à l'âge de 21 ans (Accueil Provisoire Jeune Majeur). L'établissement dispose de l'autorisation du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'exercice de ses missions.

Plusieurs modalités d'accueil :

- Un internat éducatif de 10 places (6 chambres individuelles et 2 chambres doubles). Vie quotidienne en collectivité avec une présence continue de l'équipe éducative ;
- Deux studios intégrés (2 places). Indépendants, mais malgré tout situés dans le même pavillon que l'internat ; ce dispositif permet aux jeunes de se confronter aux réalités de la vie en autonomie tout en étant très proches de l'équipe éducative ;
- Un appartement de type F3 recevant 2 jeunes (2 garçons ou 2 filles). Dans ce cadre, la confrontation à la solitude est autant présente. L'accompagnement éducatif se fait toujours en grande proximité (2 rencontres hebdomadaires au minimum avec l'équipe éducative) ;
- Un hébergement totalement individualisé dans un studio (21 places). Là encore, l'accompagnement éducatif doit favoriser l'évolution de chaque jeune vers une plus grande autonomie.

II. ACTIONS CONDUITES À DESTINATION DES JEUNES

A- L'activité

En 2019, le Foyer Éducatif « La Manoise » a réalisé 12 335 journées pour une activité prévisionnelle retenue à 11 800 journées, soit un excédent de 535 jours. L'accueil des jeunes du Val d'Oise représente 89,50% de cette activité. Une activité soutenue sur l'ensemble de l'année

au sein des deux dispositifs avec un taux d'occupation de 99,02% pour l'internat et de 95,27% sur la semi-autonomie. L'établissement a reçu 290 demandes sur l'année avec une forte sollicitation sur le premier semestre, d'une manière semblable à l'année précédente. À noter une augmentation des demandes d'admission de 20,83% par rapport à l'année 2018.

B- La synthèse qualitative

En 2019, l'institution a accompagné 42 jeunes, dont 32 jeunes présents au 31 décembre 2019 et 10 admissions externes. À noter également le fait que 4 jeunes sont passés de l'internat au dispositif de semi-autonomie. Ce mouvement interne est comptabilisé au titre de « sortie » puis « d'admissions ». La durée moyenne de séjour calculée en mois sur l'ensemble du dispositif est de 30,46 mois, soit une augmentation de 11,60 mois par rapport à l'année 2018. Cette augmentation est constatée particulièrement sur le dispositif de la semi-autonomie où la durée moyenne de séjour est passée de 18 à 31,5 mois en 2019.

Afin d'accompagner les équipes face au rajeunissement des jeunes (14 ans sur l'internat et 16 ans en semi-autonomie), nous avons réajusté les plannings des éducateurs et des surveillants de nuit sur le dispositif de la semi-autonomie pour garantir une présence optimale.

Les sorties :

9 jeunes ont quitté de façon définitive l'établissement au cours de l'année et 4 jeunes ont été réorientés en interne, soit 13 mouvements. Les sorties se sont déroulées selon les modalités suivantes :

- 2 jeunes sur des établissements sociaux du Val d'Oise : il s'agit de deux jeunes femmes orientées vers un centre maternel ;
- 1 retour en famille : il s'agit d'un jeune où le travail en lien avec la famille en amont a permis un retour au domicile ;
- 1 en situation d'autonomie : suite à la fin de la mesure d'accompagnement provisoire jeune majeur, la jeune a pu intégrer un studio autonome dans le parc privé ;
- 1 sur un lieu de vie (hôtel) 5 en Foyer Jeunes Travailleurs : En lien avec l'ASE, 5 jeunes sont sortis du dispositif vers un FJT sur des places conventionnées.

C- La scolarité

La scolarité occupe une place prépondérante dans le quotidien du public. Au collège comme au lycée, en classe de primo arrivant comme en baccalauréat professionnel, chaque jeune bénéficie de l'aide qui lui est nécessaire. À noter qu'à la rentrée de septembre, une grande partie des jeunes ont conclu un contrat d'apprentissage.

En juin 2019, sur 17 jeunes inscrits à des examens de l'Éducation Nationale, 3 d'entre eux n'ont pas obtenu leur diplôme :

- 1 Baccalauréat ;
- 1 CAP (Transports) ;
- 1 Diplôme d'Études en Langue Française.

Pour les réussites aux examens, 14 jeunes ont obtenu leurs diplômes. À noter que certains d'entre eux étaient inscrits sur plusieurs diplômes simultanément :

- 1 Baccalauréat ;
- 2 BEP (Commerce et ARCU) ;
- 3 Certificats d'Aptitude Professionnelle (Mécanique, Cuisine et Pâtisserie) ;
- 2 Brevets Des Collèges ;
- 8 Diplômes d'Études en Langue Française ;
- 4 Certificats de Formation Générale.

III. FAITS MARQUANTS 2019

A- L'apprentissage

En 2019, un tiers des jeunes pris en charge a intégré un apprentissage. Toutefois, à chaque étape des recherches d'employeur, plusieurs difficultés peuvent apparaître.

Tout d'abord, il nous faut construire et renforcer le projet professionnel du jeune en concertation avec lui, à travers divers entretiens et recherches (avec la Mission Locale, le Pôle Emploi, le CIO etc.). La confrontation du désir du jeune aux différentes réalités à prendre en compte peut amener des incompréhensions, ou encore parfois de la colère, qu'il faut pouvoir apaiser.

Ensuite, il est nécessaire d'accompagner les recherches d'employeur, cela consiste tout d'abord à être présent physiquement avec le jeune pour valoriser le jeune dans ses efforts, et le remobiliser lorsque cela est nécessaire. Puis, lorsqu'un employeur est trouvé, il s'agit de pouvoir remplir toutes les formalités administratives, notamment pour les mineurs dits « non accompagnés ». La lourdeur des démarches peut effrayer des employeurs, malgré le soutien et l'accompagnement de La Manoise.

B- La gestion du budget et obligation de l'épargne

Cet axe de travail fut renforcé sur l'année 2019, en lien avec la préparation à la « sortie » de La Manoise. La mise en place du nombre croissant de contrats d'apprentissage nous amène à penser différemment l'accompagnement proposé autour de la question financière.

À leur arrivée, les jeunes bénéficient d'une allocation mensuelle. Lorsque le compte bancaire est ouvert, l'accompagnement budgétaire se complexifie. Le jeune gagne plus d'argent en situation d'emploi, comparativement aux allocations mensuelles. Une épargne est rendue obligatoire, une autre facultative. Pour certains jeunes, le fait de pouvoir utiliser une carte bancaire et d'avoir un éventail de possibilités les amène rapidement à s'endetter.

C- La santé dans ses différents aspects

Nous avons accompagné, comme les années précédentes des situations complexes autour de différentes problématiques de santé physique et/ou mentale. Les éducateurs ont été particulièrement confrontés à des fragilités d'ordre psychologiques, voire psychiatriques.

Le travail partenarial avec le pôle psychiatrique de l'Hôpital d'Argenteuil nous a permis de mettre en place des orientations adaptées pour les jeunes nécessitant une prise en charge particulière type MDPH ou RQTH.

D- Des actions au long de l'année sur le dispositif Internat

Chaque année, le quotidien au sein de l'internat de La Manoise est rythmé par différents projets : sorties, actions de préventions, rencontres qui sont pensées et mises en place en lien avec les problématiques observées, les besoins, mais aussi les missions de l'institution.

Tout d'abord, une action de prévention autour de l'hygiène dentaire s'est imposée. En effet, un chirurgien-dentiste a accepté d'intervenir en juin, le temps d'une soirée, à travers différents supports (questionnaires, jeux, quizz). La possibilité de reconduire cette action annuellement a été abordée, en accord avec le médecin. Ponctuellement, des soirées à thème sont organisées en collaboration avec la psychologue du service. L'insistance d'un jeune autour de la question des richesses matérielles a amené la création du projet « Riche/Pas riche ».

D'une logique seulement binaire au départ, en lien avec l'argent ou son absence, les jeunes ont pu percevoir et identifier d'autres formes de richesse. Des valeurs, telles que le bonheur, la famille, l'amour, l'amitié, la gentillesse et la solidarité ont été formalisés comme pouvant entrer dans cette catégorie de la richesse.

Les sorties éducatives permettent d'amener le groupe à découvrir le territoire sur lequel ils vivent, mais également les ouvrir à d'autres formes de culture et d'art et de loisirs : visite du Musée du Louvre, projet culturel en lien avec le Figuier Blanc, sortie à la plage avec l'ensemble du groupe. La Manoise a eu le plaisir d'accueillir l'humoriste et acteur Djal BIAAD présenté sous le nom « D'JAL ». Cette action s'inscrit dans la continuité du travail effectué autour du vivre ensemble et de la tolérance à travers l'humour, débuté en 2017 avec la venue de l'humoriste Samia OROSEMANE, et de Lachen LUPIN en 2018.

IV. DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE

Dans le cadre des perspectives 2019, et afin de mieux accompagner les jeunes sur les problématiques et soutenir les équipes, nous avons effectué plusieurs formations :

1) Les droits des mineurs isolés étrangers en France

Au regard du contexte social actuel et des problématiques que La Manoise a pu rencontrer, l'ANRS a permis à un ensemble de salariés de participer à une journée de formation. Les objectifs généraux ont été d'identifier les dimensions administrative et juridique de la prise en charge des jeunes dits MNA, d'approfondir les questions relatives aux situations spécifiques de ces mineurs et d'acquérir des connaissances et outils pour aider ces jeunes à défendre leurs droits.

À travers trois grands thèmes, à savoir les mineurs et jeunes majeurs, l'acquisition de la nationalité française et le droit au séjour, nous avons tenté de balayer un ensemble d'éléments et de notions juridiques, mises, à chaque fois, avec des exemples concrets de situations vécues sur le terrain.

2) La fugue à l'adolescence

Suite à des situations de fugues multiples vécues sur les deux dispositifs, notamment l'année précédente, plusieurs salariés ont pu bénéficier d'une formation sur ce sujet en 2019.

À travers une approche juridique et psychologique dispensée par une psychologue de l'antenne « 116 000 – Enfants disparus », nous avons abordé différents aspects de cette problématique

car nos équipes ont été confrontées au moins une fois sur les différentes structures. Cette journée a donné lieu à des explications théoriques diverses et variées, appuyées par des témoignages pertinents et des confrontations de nos pratiques quotidiennes.

3) Les systèmes prostitutionnels

Plusieurs professionnels de l'ANRS ont pu se donner rendez-vous à l'occasion de deux jours de formation sur les systèmes prostitutionnels. L'association mobilisée pour cela a été « L'Amical du Nid », avec pour but de nous aider à comprendre ce système pour en prévenir les risques et accompagner nos actions dans le quotidien.

Les formateurs nous ont permis de distinguer les indicateurs qui permettent de détecter le fait ou le risque prostitutionnel, d'identifier l'impact sur notre travail que peuvent avoir les stéréotypes culturels sur la prostitution véhiculés par la société, comprendre les enjeux des lois françaises renforçant la lutte contre ce système et accompagner les personnes en situation de prostitution, en reconnaître ses conséquences sur les individus, adapter des méthodes spécifiques appliquées dans la relation d'accompagnement avec ce public (qui ont été ou qui sont en situation de prostitution) et enfin appliquer ces acquis dans notre pratique professionnelle pour agir en prévention.

V. PERSPECTIVES 2020

➤ Livret d'accueil et règlements de fonctionnements :

Dans un souci d'actualisation des pratiques et de droits des usagers, nous avons entamé plusieurs réflexions afin de mettre à jour le livret d'accueil et les règlements de fonctionnements.

Cette réflexion nécessaire autour du cadre posé amène les professionnels à se questionner, échanger et à prendre de la distance afin d'adapter et de retranscrire au mieux les pratiques quotidiennes. Ce travail sera poursuivi sur l'année 2020. Au fur et à mesure, la prise en charge et le public ont évolué. Il s'agit d'offrir une présentation globale de l'établissement, de nos missions et de la prise en charge globale (admission, PEI, santé, participation, famille, institutions, sortie...).

➤ Évaluation interne

Plaçant le jeune au cœur de ses préoccupations, l'institution utilise les obligations légales et réglementaires qui lui sont imposées en tant qu'outils vivants et dynamiques pour tenter d'améliorer de façon permanente la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes.

Ce travail sera conduit au sein d'un large espace participatif réunissant l'ensemble des acteurs partie-prenante, à savoir les personnes accueillies elles-mêmes et l'ensemble des salariés. C'est dans ce cadre qu'une prochaine démarche d'évaluation interne sur l'année 2020 s'effectuera. L'objectif, sera d'identifier et évaluer tout le travail d'amélioration de la qualité sur la période de 2015-2020.

VI. CONCLUSION

L'année 2019 a été marquée par un nombre important de jeunes qui ont intégré des formations en apprentissage, en réponse aux directives de l'Aide Sociale à l'Enfance. De fait, cela a contribué à plusieurs sorties des dispositifs au premier semestre 2020.

Parce que chaque jeune est pris en compte dans sa singularité, La Manoise accompagne par bien des chemins. La scolarité, l'insertion professionnelle, la santé physique ou psychologique, l'ouverture culturelle, le collectif, l'individuel représentent des outils éducatifs. Pris seuls ou associés, ils sont des leviers dans un parcours en institution. La Manoise s'adapte, développe des compétences, se forme afin de répondre, au mieux, à chaque problématique.

Protection de l'enfance

SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE (SAU 75)



**31, rue Didot / 9, rue Henri Regnault
75014 PARIS**

Dirigée par :
Monsieur Alain TUR

I. INTRODUCTION

Le SAU 75 accueille sur deux sites (Didot et Regnault), 24 adolescents dans le cadre d'une mesure de placement ordonnée par un Juge pour enfants, au regard des articles 375 et suivants du Code Civil et de l'ordonnance du 2 février 1945.

Douze jeunes sont hébergés au sein de chaque foyer dont quatre en famille relais. L'accueil des adolescents est d'une durée moyenne de deux à trois mois.

II. FAITS MARQUANTS 2019

A- L'effectif fin 2019

Au 31 décembre 2019, un total de 109 jeunes a été accueilli au cours de l'année civile dans les services de Didot et Henri Regnault dont 18 étaient déjà présents au 1er janvier 2019.

Ainsi, 91 adolescents ont été admis et 87 sortis durant les 12 mois.

On retrouve cette année encore des fluctuations significatives de l'effectif d'un mois à l'autre avec des rotations importantes des groupes comme au mois d'avril 2019 (12 accueils et 12 sorties) et au mois d'octobre 2019 (10 accueils et 12 sorties).

Tout au long de l'année 2019, le SAU 75 a utilisé l'interface UGO (Urgence, Guide, Orientation) pour la diffusion de ses offres de places, et pour ses recherches d'orientations.

S'agissant du type d'accueil, les 2/3 des adolescents accueillis ont séjourné à l'internat tandis que l'autre 1/3 a vécu dans les familles relais. Au gré de demandes ponctuelles des secteurs, certains adolescents ont bénéficié de nuitées d'hôtel, notamment avant un accès à des structures d'autonomie.

B- L'activité de l'établissement

1) Nombre de jeunes suivis sur les 3 dernières années

Au cours des 3 dernières années, 342 adolescents ont été accueillis au SAU 75, soit une moyenne de 114 jeunes par an.

2) Activité réalisée

En 2019, l'activité a été dense pour l'établissement avec 8616 journées réalisées pour 8500 prévues. Le premier semestre a pourtant été moins soutenu (35 journées de moins en Janvier et 31 de moins en Mai).

Au retour des vacances d'été, les demandes se sont accrues avec une suractivité pour les mois de Novembre (+ 37 journées) et Décembre (+ 45 journées). Les mises à l'abri de quelques jours ont été de 9% de l'effectif total, contre 12% en 2018.

En dépit des possibilités d'accueil proposées par le SAU 75, la fluctuation des demandes d'admission invite toujours à la vigilance et nécessite d'utiliser les places en famille relais comme variable d'ajustement pour la réalisation des journées prévues.

3) Taux d'occupation

Pour l'année 2019, le taux d'occupation de l'établissement est de 98,4%, en légère augmentation (0,25%) au regard de 2018, avec un excédent de 116 journées. Pour rappel, et comme précédemment indiqué, le prévisionnel est de 8500 journées pour un taux d'occupation de 97,03%.

4) Durée des parcours

La durée moyenne des parcours des jeunes au SAU 75 a été de 92 jours en 2019. Cependant, la variabilité des durées de séjour a été très ample et impacte la temporalité globale : 24% des mineurs sont restés moins d'1 mois, 16% sont restés entre 1 et 2 mois, 12% de 2 à 3 mois, 11% de 3 à 4 mois, 23% de 4 à 6 mois et 14% au-delà de 6 mois.

5) Origine et type de mesure

En 2019, 97% des accueils ont été réalisés à partir des demandes du Département de Paris. Les autres départements franciliens n'ont sollicité l'établissement qu'à hauteur de 3%. Concernant les types de mesures, 49% étaient des OPP1 ASE, 33% des OPP parquet, 9% de mises à l'abri², 5% d'accueil provisoire et 4% de L223-2-23.

De manière égale à 2018, les mineurs non accompagnés ont été accueillis au SAU 75 à hauteur de 37% de l'effectif total. La majeure partie était issue de l'Afrique subsaharienne, quelques-uns venaient des pays du Maghreb.

6) Âge et genre des mineurs

La répartition des genres est restée sensiblement la même qu'en 2018, puisque les filles ont représenté 46% des accueils et les garçons 54%. L'âge des adolescents accueillis s'est quelque peu modifié en 2019.

Nous observons un accroissement des plus jeunes (19% pour les 12-14 ans) et une diminution des 17 ans et plus (28% en 2019 au lieu de 34% en 2018), dont 7% approchaient des 18 ans. 53% de jeunes accueillis sont âgés de 15-16 ans, ce qui représente la tranche d'âge la plus importante depuis plusieurs années.

¹ Ordonnance provisoire de placement

² Demande d'accueil rapide émise par les secteurs parisiens

³ Procédure d'accueil relevant du cadre de l'urgence (CASF)

7) Scolarité et formation

Les apprentissages sont au cœur des préoccupations de l'équipe éducative du SAU 75, et mobilisent une part importante de l'accompagnement des adolescents, que ce soit pour la mise en œuvre ou le maintien d'une formation. Cette année, le taux de jeunes sans projet concret à leur arrivée a été encore très élevé : 45% des jeunes étaient soit déscolarisés, soit non scolarisés, soit sur la voie du « décrochage » scolaire. Par ailleurs, 23% étaient déjà inscrits dans des filières professionnelles, tandis que 20% suivaient un cursus général, et 11% bénéficiaient d'un accompagnement spécifique (Aprélis, Ville pour l'école).

Il est intéressant de noter qu'en fin de parcours au SAU 75, 45% des adolescents étaient maintenus dans leur trajectoire scolaire, 23% avaient intégré une structure d'accueil spécifique (notamment les MNA), 6% avaient intégré une filière professionnelle ou générale. Pour autant, le nombre de jeunes sans solution à la fin du placement demeure identique à 2018, soit près de 26%.

8) Type d'orientation

L'orientation est synonyme de finalité du parcours des adolescents au SAU 75. Cette phase de travail génère une mobilisation importante pour les éducateurs qui la préparent, et aussi une incertitude quant à l'aboutissement des demandes. En 2019, 24% des adolescents ont été orientés vers des établissements de type MECS⁴, 14% vers des foyers ou structures de semi autonomie, 11% vers des services d'accueil familiaux et 4% sont retournés en famille. On notera la forte diminution d'orientation vers les CEF⁵ ; 4% en 2019 pour 8% en 2018.

9) Fins de prise en charge

Pour plus de 43% des jeunes confiés, le placement s'est conclu par une fin de prise en charge. Ce pourcentage élevé peut néanmoins s'expliquer par :

- Les fugues sans retour (principal motif d'arrêt des mesures : 17%) ;
- Les actes liés à la violence (13%) ;
- Les jeunes qui n'ont pas voulu rester placés (5%) ;
- Les adolescents qui ont été révélés majeurs en cours de mesure (5%) ;
- Les jeunes pour qui aucune orientation n'a abouti (3%).

Nous soulignons que la spécificité du public adolescent que nous accueillons et les problématiques de ceux-ci nous oblige en permanence à prendre en considération la crise familiale qu'ils connaissent afin d'éviter au maximum les ruptures de parcours.

10) Travail éducatif

Mobilisées autour des accompagnements éducatifs, les équipes du SAU 75 tâchent de conjuguer au mieux les parcours individualisés des adolescents et la gestion collective des groupes.

Ce sont par conséquent les rapports entre les éducateurs et les adolescents qui occupent la scène de la vie quotidienne à l'internat. Aussi, l'accompagnement éducatif des situations des jeunes accueillis est traité régulièrement en réunion d'équipe, lors des supervisions et des synthèses. De plus, pour prendre davantage de recul et questionner les pratiques éducatives, les problématiques des jeunes sont examinées sous leur aspect clinique et constituent les thématiques de nos formations. Ainsi, en 2019 une formation sur les adolescents fugueurs a été proposée aux salariés.

⁴ Maison d'enfants à caractère social

⁵ Centre éducatif et de formation professionnelle

Nous poursuivons également notre approche sur les addictions dans le cadre d'une collaboration avec la mission métropolitaine des conduites à risques.

Au cours de l'année 2019, le travail collaboratif avec les équipes autour des outils de la Loi 2002-2 s'est poursuivi avec la réactualisation du règlement de fonctionnement qui a été approuvé par le conseil d'administration. Le contrat de séjour et le DIPC⁶ sont en cours de réécriture.

C- L'analyse des statistiques

L'excédent du nombre de journées de placement (116 en 2019) est le premier élément qui donne matière à analyse.

Alors que la plateforme UGO a été de moins en moins utilisée pour nous solliciter, les demandes d'accueil se sont maintenues via d'autres moyens de communication.

Si on note cependant une stagnation des demandes de mises à l'abri en 2019, il est important de préciser que ces sollicitations proviennent des secteurs ASE avec lesquels le SAU 75 entretient une communication régulière.

La population des adolescents accueillis est sensiblement identique à 2018 concernant l'âge et le genre. L'accueil des jeunes de 17 ans et plus, entraîne une forte mobilisation des équipes pour asseoir les bases d'un projet en un minimum de temps, avec une incertitude récurrente quant à la conclusion d'un contrat de jeune majeur et donc de la finalisation d'une orientation.

Pour cette année 2019, 97% des accueils se sont réalisés à partir des demandes des secteurs parisiens. Les mises à l'abri de 3 à 10 jours proposées auprès des secteurs depuis 2017 sont, avec 10%, un peu moins importantes que l'année dernière. Ces dernières semblent à présent correspondre à des mesures transitoires, notamment pour des jeunes en attente d'intégration à un nouveau placement.

Les MNA ont encore été très présents sur l'ensemble de l'année à hauteur de 37% de l'effectif. Ces accueils ont correspondu à des demandes spécifiques d'évaluation pour des jeunes fragiles, des jeunes filles enceintes ou des adolescents avec de la famille à Paris.

Comme en 2018, le travail d'évaluation, avec la production d'un rapport de synthèse, a été possible pour 80% des jeunes accueillis.

L'orientation a été plus problématique au cours de cette dernière année, soit 43% des adolescents admis pour qui aucune préparation de sortie n'a été prévue (Cf. chapitres fins de prise en charge).

Les mineurs souffrant de troubles psychiques constituent toujours la part des séjours qui perdurent au-delà de 3 mois.

La scolarité et la formation professionnelle sont toujours les préoccupations majeures pour l'accompagnement des jeunes. Si pour 60% des adolescents une solution d'apprentissage est mise en place durant leur séjour, d'autres ont un projet en cours et non abouti au moment de la fin de prise en charge. De manière concrète, 26% des jeunes sont restés sans solution d'apprentissage au terme de leur parcours au service.

Le travail mené par les deux psychologues fait ressortir que la quasi-totalité des jeunes a été reçue pour un premier entretien post-admission. Sur un plan quantitatif les deux praticiennes ont assuré près de 300 entretiens individuels au cours de l'année 2019, sans pour autant répondre complètement aux besoins des situations traitées. Ainsi, pour les 2/3 des adolescents, une

⁶ Document individuel de prise en charge

orientation a été engagée vers des services psychologiques extérieurs. Pour 20%, l'orientation du projet a été organisée vers une structure d'hébergement proposant un suivi psychologique.

III. PERSPECTIVES 2020

- Pour l'année à venir, les travaux dans les locaux des deux sites vont se poursuivre, ainsi que la maintenance des installations dont l'utilisation est maximale ;
- Concernant l'activité, une nouvelle modalité d'accueil des jeunes a été convenue avec la DASES. Une place d'urgence dédiée sera proposée au foyer départemental d'urgence parisien (MAE). Cette organisation devra être opérationnelle pour le début de l'année 2020 ;
- Une formation sur la violence des adolescents en institution sera proposée ;
- En rapport avec l'évaluation interne 2015-2019, la majeure partie des outils de Loi du 2 janvier 2002 est quasiment à jour (projet d'établissement, règlement de fonctionnement), hormis le livret d'accueil et le contrat de séjour qui vont être retravaillés ;
- Une nouvelle évaluation interne sera effectuée ;
- En matière de communication avec les partenaires des secteurs, et à la mesure de la redéfinition des services départementaux, nous continuerons à proposer des rencontres d'information sur le fonctionnement du SAU 75.

Protection de l'enfance

SYNERGIE



**9, rue Jacques Hillairet
75012 PARIS**

Dirigé par :
Monsieur Alexandre DIVET

I. PRÉSENTATION DU SERVICE

Dans une volonté de répondre aux besoins identifiés pour les Mineurs Non Accompagnés accueillis sur le territoire parisien, l'ANRS a répondu à l'appel à projet lancé par le Département de Paris dans le cadre de l'ouverture d'établissements et services dédiés à ce public.

Le projet de déploiement de cette nouvelle structure de semi-autonomie a reçu un avis favorable de la commission d'appel à projet en janvier 2019 et une autorisation de fonctionnement le 25 avril 2019. Les accueils des MNA se sont réalisés progressivement à compter de juillet 2019, avec une capacité d'accueil de 20 places dès le mois d'octobre.

SYNERGIE est autorisé à accueillir 40 filles et garçons âgés de 14 à 18 ans dits Mineurs Non Accompagnés. Elles ou ils sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris au titre de l'assistance éducative (article 375 du Code Civil), dans le cadre d'une ordonnance de placement (OPP), ou en recueil provisoire (article 322-2, 222-5 du CASF). Ces mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers, en voie d'autonomisation, sont hébergés en appartements diffus et bénéficient d'une plateforme de mobilisation nommée « Accueil de jour » ainsi que d'une équipe pluridisciplinaire pour les accompagner dans leur projet de vie en France.

II. FAITS MARQUANTS 2019

A- L'ouverture et le déploiement du service

1) Lieux d'hébergement et l'Accueil de jour

L'accueil et l'accompagnement mis en œuvre dans le cadre de la semi-autonomie nécessitent une proximité géographique des lieux de vie des jeunes avec la structure de jour, c'est pourquoi la prospection des locaux s'est effectuée tout au long de l'année au sein de la ville de Paris et plus particulièrement dans le Nord-Est parisien.

Le partenariat établi par l'ANRS avec le bailleur social Elogie-Siemp, a permis l'attribution dès l'ouverture du service, de deux appartements situés dans le 19ème et le 20ème arrondissement de Paris ; un troisième logement est venu compléter notre dispositif d'hébergement à partir du mois de septembre 2019. Un important travail de prospection a été effectué tout au long de l'année auprès des bailleurs sociaux, des agences et des propriétaires privés.

Ces logements spacieux (entre 85 et 100 m2) sont entièrement rénovés, et permettent de bonnes conditions d'accueil. Les jeunes y partagent les espaces communs (salon, cuisine, sanitaires), ils bénéficient d'une chambre pour deux ou le cas échéant d'une chambre seule. Ces appartements ont été entièrement équipés (cuisine aménagée, mobiliers, petit matériel hôtelier, machine à laver...) afin de permettre aux jeunes accueillis de s'inscrire dans une dynamique d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne au sein de leur lieu d'hébergement.

L'Accueil de jour a quant à lui fait l'objet de travaux d'aménagement pour l'adapter au fonctionnement du service. Ils ont débuté en juin et se sont finalisés courant juillet, avec un accès au public à compter du 12 août 2019.

2) Recrutement du personnel

Le recrutement s'est effectué tout au long de l'année en corrélation avec le déploiement de l'activité. Il s'est opéré dans le cadre de la procédure de recrutement mise en œuvre à l'ANRS, avec l'appui technique des différents professionnels du Siège exerçant des fonctions supports.

Nous avons rencontré des difficultés pour recruter du personnel éducatif qualifié, disponible et compétent pour intégrer le service dès juillet. Les premiers recrutements éducatifs opérés à l'ouverture du service ne se sont pas avérés concluants, néanmoins la situation s'est stabilisée dès le mois d'août avec le recrutement de deux moniteurs éducateurs.

3) Partenariats

Le déploiement du service s'est effectué dans une volonté à la fois de construire des liens de partenariat visant à répondre au mieux aux besoins identifiés pour les MNA, de faire appel aux acteurs de droit commun pour les inscrire dans une dynamique d'autonomie, et de solliciter les prestataires utiles au bon développement du projet de service.

Des partenariats qui se sont développés principalement autour de 5 axes :

L'accès aux soins / L'insertion professionnelle et la formation / L'acquisition des documents d'état civil et d'un titre de séjour / L'accès aux services de droit commun / L'orientation vers un service adapté.

Pour ce faire, le service a pu s'appuyer sur les partenariats déjà existants au sein de l'ANRS et plus précisément ceux établis dans le cadre de l'insertion (avec la Mission Locale) et l'accès aux soins (avec l'Espace Santé Jeunes de l'Hôtel-Dieu).

Nous nous sommes également appuyés sur les partenariats et dispositifs déployés par le Département de Paris dans le cadre de la protection de l'enfance et plus spécifiquement ceux dédiés aux MNA (la plateforme René Cassin, le Bureau des Droits de l'enfant et de l'Adoption/Préfecture, les services de FLE tel que celui d'APRELIS et de la Croix Rouge...)

Nous avons inscrit nos actions dans une continuité du parcours des jeunes en sollicitant les acteurs déjà engagés dans leur suivi au niveau des soins, de la formation et des loisirs, dès lors que cela s'inscrivait en cohérence avec leur projet ; en collaboration avec les professionnels du SEMNA et du SEJM.

B- L'activité du service

1) Activité réalisée

SYNERGIE a réalisé 2597 journées durant l'année 2019. Les demandes d'admission ne nous sont parvenues que très progressivement, ce qui explique principalement un déficit de journées au moment de la montée en charge. De plus, le déploiement de l'activité n'aura par ailleurs pu se faire tel qu'il avait été initialement prévisionné, faute de logements disponibles en nombre suffisant. La montée en charge de l'activité s'est effectuée en corrélation avec l'obtention de nouveaux logements, 13 jeunes ont ainsi été accueillis dès le mois de juillet et 20 à partir du mois de novembre.

2) Âge des jeunes accueillis

Les jeunes accueillis au sein des appartements sont majoritairement âgés de 17 ans, ce qui est le cas de 45% des jeunes pris en charge à SYNERGIE. Cet âge pivot dans la prise en charge des MNA, induit des démarches administratives importantes au niveau du recueil des documents d'État Civil, des demandes de titre de séjour, mais également dans l'instruction des demandes de Contrat Jeune Majeur.

3) Origine et type de mesure

Si les admissions mises en œuvre à SYNERGIE se font systématiquement suite à une orientation du SEMNA, notons cependant que 14% des demandes ont été émises par d'autres services de l'ASE ou du secteur associatif, l'une d'entre elles ayant abouti à l'admission du jeune en accord avec le SEMNA.

Tous les mineurs accueillis à SYNERGIE au 31/12/2019 l'ont été dans le cadre d'une mesure de placement judiciaire (article 375) et 85% d'entre eux dans le cadre d'un placement pérenne allant jusqu'à leur majorité.

Les majeurs représentent quant à eux en cette fin d'année 2019, 35% de l'ensemble des jeunes pris en charge au service. Ils sont majoritairement bénéficiaires d'un Contrat Jeune Majeurs, ce qui est le cas de 71% d'entre eux, les 29% restant étant en attente de décision.

4) Accompagnement du public

Les accompagnements réalisés par les différents professionnels de l'équipe ont été en lien avec les besoins identifiés pour les MNA, dans un processus d'autonomisation.

L'accès à la formation/scolarisation constitue un élément majeur du projet des MNA, 95% des jeunes accueillis à SYNERGIE ont été inscrits dans une formation en adéquation avec leur projet professionnel et leurs capacités, les 5% restant sont quant à eux inscrits dans le processus d'évaluation du CASNAV afin de déterminer leur niveau et l'orientation adaptée. Au 31 décembre 2019, 55% des jeunes bénéficient d'une formation permettant d'accéder à un certificat de type CAP dans un secteur en recherche de main d'œuvre « métiers tendus » et 3 d'entre eux en contrat d'apprentissage ; 30% sont en UPE2A, 5% sont scolarisés dans un cursus ordinaire (au Lycée), 5 % dans un dispositif d'insertion.

Les accompagnements dans les démarches administratives et judiciaires ont représenté une part importante des actions éducatives durant l'année 2019 avec 45 accompagnements réalisés : 18 % pour l'obtention de documents d'État Civil, 9% dans le cadre d'une demande de titre de séjour, 16% pour une demande de Contrat Jeune Majeur, 40% pour l'ouverture d'un compte bancaire, 7% pour une demande d'autorisation de travail, 10% pour une audience ou la réalisation d'examen osseux.

Ces démarches ont abouti à la signature de 5 contrats jeunes majeurs (les 2 autres demandes étant actuellement en cours d'instruction), à l'ouverture de comptes bancaires pour 5 jeunes, la contractualisation de 3 contrats d'apprentissage et les autorisations de travail concomitantes, ainsi qu'à la poursuite du placement de mineurs qui ont bénéficié d'une audience et de tests osseux. Les demandes de titres de séjour sont quant à elles toujours en cours d'instruction, cependant les 5 jeunes pour lesquels une demande a été déposée ont déjà obtenu un récépissé.

56% des rendez-vous de santé pris pour les MNA ont fait l'objet d'un accompagnement par un professionnel de l'équipe, ce qui a représenté 42 accompagnements. À compter du mois d'octobre, le travail de collaboration engagé avec la Cellule Santé du SEMNA a contribué au déploiement ainsi qu'à la continuité des soins mis en œuvre pour les jeunes MNA.

D'autres actions ont également été mises en œuvre par l'équipe de SYNERGIE par le biais d'ateliers collectifs et d'activités visant à favoriser l'autonomie, la gestion d'un budget, l'insertion mais également l'accès à la culture et aux loisirs.

III. PERSPECTIVES 2020

Le service SYNERGIE s'est progressivement déployé durant le second semestre 2019, offrant une capacité d'accueil à 50% de son autorisation à compter du 8 octobre. Les perspectives pour 2020 s'inscrivent dans une continuité et un renforcement des actions menées en 2019 :

- Prospecter, louer et aménager 4 nouveaux logements : en élargissant la zone géographique aux villes limitrophes du Nord-Est parisien pour multiplier les possibilités d'accéder à des appartements pour les MNA, en poursuivant le travail de prospection auprès des professionnels de l'immobilier mais également des particuliers.
- Déployer 20 places d'accueil supplémentaires : en collaboration avec les professionnels du SEMNA, optimiser les places d'accueil disponibles en réduisant le temps dévolu à l'admission.
- Recruter le personnel : deux éducateurs spécialisés, une assistante sociale, un psychologue et un chef de service qui viendront compléter et enrichir l'équipe déjà en place.
- Mettre en œuvre de nouveaux espaces de communications/de co-construction : le Conseil de la Vie Sociale, les réunions institutionnelles, les réunions de supervision d'équipe.
- Mettre en place de nouveaux partenariats : avec des établissements et services dans le cadre de l'orientation des jeunes majeurs MNA (service d'autonomie, FJT...), dans le cadre de l'accès de l'apprentissage de la langue française et du soutien scolaire ainsi que d'autres domaines en fonction des besoins qui seront identifiés.
- Renforcer les compétences professionnelles par le biais de formations collectives : en lien avec le public accompagné, en lien avec les postes occupés, en lien avec la sécurité des biens et des personnes.
- Formaliser de nouveaux outils : la co-construction de tous les projets individuels, la rédaction de procédures complémentaires.

- Démarrer l'évaluation interne : dans une convergence des actions menées par l'ANRS au sein de ses différents établissements et services.

Ces différentes actions permettront de finaliser le déploiement de SYNERGIE durant l'année 2020, et d'inscrire le projet de service, les évolutions institutionnelles dans une démarche d'évaluation qualité continue.

Insertion

PÔLE HÉBERGEMENT AIRIAL



**8, rue Victor Puiseux
95100 ARGENTEUIL**

Dirigé par :
Madame Céline CHANCEREL

I. PRÉSENTATION

La création du CHRS l'Airial en 1987, pour une capacité d'accueil de jeunes femmes sans enfant de 18 à 25 ans, de 16 places, s'inscrit dans une volonté de l'ANRS de s'adapter continuellement à l'évolution des besoins du public jeune.

En fonction des besoins observés sur le territoire, sa capacité d'accueil a été portée à 20 places en 2001, puis à 22 places. La limite d'âge a également été portée à 30 ans.

Répondre aux besoins des jeunes et du territoire reste une préoccupation constante. Par conséquent, en nous appuyant sur les études réalisées par le SIAO du Val d'Oise, conformément aux besoins du territoire, l'Airial a obtenu en 2016 un agrément qui permet d'étendre la capacité d'accueil des jeunes hommes initialement limitée à 5 places sur l'ensemble des 22 places.

En 2016 et 2017, également, l'Airial a répondu aux appels à projets concernant l'ouverture de places « Alternative à l'Hôtel » et a signé une convention attributive de subvention avec la Direction Départementale du Val d'Oise pour l'ouverture de places pour femmes de 18 à 30 ans enceintes ou avec enfant. Fin 2017, 24 places étaient ouvertes dans ce cadre.

La mise en œuvre de ces projets s'est accompagnée, dès la fin 2017, d'une restructuration des locaux avec d'importants travaux d'extension au sein du pavillon central, courant 2018, de façon à proposer des conditions d'accueil et des moyens adaptés à cette augmentation d'activité.

Ces nouveaux aménagements nous ont permis dès 2018 de pouvoir accueillir des stagiaires, d'ouvrir un dispositif d'hébergement d'urgence de 20 places en 2019 et de recruter un éducateur spécialisé supplémentaire.

II. FAITS MARQUANTS 2019

A- L'ouverture du dispositif d'Hébergement d'Urgence

Suite à un appel à projet, l'ANRS a été retenue pour l'ouverture de 20 places d'hébergement d'urgence généraliste pour des jeunes de 18 à 30 ans.

B- La création du Pôle Hébergement Aïrial

L'ouverture de trois dispositifs d'hébergement distincts depuis ces dernières années, nous ont amenés à une restructuration de l'Aïrial en pôle, par décision du Conseil d'Administration d'octobre 2019.

C- Les élections au CVS

Après le départ des élus au CVS (Conseil de la Vie Sociale) de 2017, de nouvelles élections se sont déroulées à l'Aïrial lors du CVS le 27 mars 2019.

D- La signature d'une convention de partenariat avec le Lycée Nadia et Fernand Léger d'Argenteuil

L'Aïrial a ouvert ses portes aux élèves de Terminale Bac Pro SPVL (Service de Proximité et Vie Locale) du Lycée Nadia et Fernand Léger d'Argenteuil, dans le cadre de leur formation en milieu professionnel.

E- La signature d'une convention de partenariat avec la société PHENIX

Compte-tenu de l'augmentation du public accueilli et des besoins d'aide alimentaire constatés, l'Aïrial a signé cette année une convention avec la société PHENIX. Ainsi, en complément des retraits alimentaires réguliers à MONOPRIX, l'Aïrial a pu également, cette année, bénéficier ponctuellement de retraits alimentaires au SUPER U de Chatou.

F- Le diagnostic concernant l'accompagnement vers le soin des personnes hébergées à l'Aïrial

Ce diagnostic a été réalisé par un stagiaire CAFERUIS en formation continue.

III. ACTIVITÉ

A- L'équipe

Les membres de l'équipe sont restés mobilisés et disponibles 24h/24h et 365j/365j notamment dans le cadre de l'astreinte. La pluridisciplinarité de cette équipe reste essentielle au vu du public accueilli.

Les espaces de parole bienveillants (réunions d'équipe, supervisions, temps d'analyse des pratiques, formations) mis en place au sein de l'Aïrial pour les membres de l'équipe permettent de soutenir l'élaboration d'une culture d'équipe capable d'apporter l'étayage nécessaire pour pouvoir accueillir la détresse des hébergés et développer des réponses adaptées.

Des temps de réflexion spécifiques ont mobilisés l'équipe sur les thèmes suivants :

- L'impact des traumatismes des usagers sur les professionnels dans le cadre de la supervision ;
- L'accompagnement vers le soin ;
- L'accompagnement spécifique des mères avec enfant.

B- L'activité de l'établissement

L'activité a encore été riche et soutenue en 2019.

L'équipe de l'Airial a accompagné 32 jeunes au CHRS, 18 mères avec enfant, soit 38 personnes dans le cadre du dispositif « Alternative à l'Hôtel » et 14 ménages dans le cadre du dispositif d'hébergement d'urgence.

Pour ces deux premiers dispositifs, le taux d'occupation reste supérieur à 99%.

1) CHRS

Les ateliers et activités proposées sollicitant la participation des hébergés restent diversifiés cette année grâce notamment à l'implication des stagiaires. Les travailleurs sociaux ont été d'avantage mobilisés par les accompagnements physiques relatifs à une demande croissante d'un public de plus en plus en difficulté (importantes carences affectives) au CHRS nécessitant une présence éducative accrue.

En effet, cette année encore, le public accueilli au CHRS se précarise davantage. Le nombre de jeunes de – de 25 ans reste très élevé par rapport aux années précédentes : en 2019 leur nombre représente 68,75% des personnes accompagnées. Le nombre de personnes ayant bénéficié d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance représentent 43,75% des jeunes accompagnés en 2019 contre 41% en 2018.

En 2019, 34% du public accompagné à l'Airial a été identifié comme étant en situation de handicap (psychique et/ou physique) avec une reconnaissance de la MDPH ou en cours de reconnaissance contre 23% en 2018.

Cependant, le taux d'encadrement a dû être abaissé cette année, en lien avec les réductions budgétaires imposées par la mise en place des tarifs plafonds, ce qui n'est pas en adéquation avec les besoins identifiés.

Bien que les durées de séjour s'allongent (durée moyenne de séjour de 17 mois) au vu de la multiplicité des difficultés rencontrées par les hébergés :

- 60% sont sortis avec un contrat de travail ;
- 70% avec des ressources issues d'un salaire ;
- Toutes les personnes sorties du CHRS sont sorties vers des solutions connues, 30% en logement social et 40% en logement de transition FJT/RJA, notamment. Les autres 30% sont sortis vers une maison relais dans une autre structure d'hébergement et en cohabitation avec un compagnon.

2) Dispositif d'« Alternative à l'Hôtel 115 » : 24 places

Les mères arrivent après un séjour à l'Hôtel 115. Pour les mères accompagnées en 2019 leur séjour à l'hôtel varie entre 2 ans et 1 mois. Il est en moyenne de 9 mois.

Elles sont accueillies dans des appartements dans le diffus en cohabitation. Chaque appartement accueille deux ou trois mères avec un ou deux enfants sans limite d'âge.

Les mères accueillies présentent une grande hétérogénéité, tant du point de vue de leur situation socioprofessionnelle, de leur profil psychologique, que du rapport qu'elles ont à leur rôle parental.

Un accompagnement spécifique autour du lien mère-enfant et de la séparation s'avère le plus souvent indispensable ainsi que, parfois, un accompagnement spécifique pour femmes victimes de violences conjugales.

Sur les 18 femmes enceintes et/ou avec un ou deux enfants accompagnées :

- 61% ont plus de 25 ans ;
- 95% sont orientées par le SIAO du Val d'Oise contre 75% en 2018 ;
- La durée de séjour des sortantes est de 14 mois contre 11 mois en 2018 ;
- 7 ménages sont sortis cette année ;
- 43% sont sorties avec un travail et un salaire ;
- 43% sont sorties sans activité avec des prestations RSA. Parmi ces trois mères avec enfant, deux étaient enceintes et dans l'incapacité de travailler et une a quitté la structure suite à une absence prolongée ;
- 14%, soit une personne, est sortie suite à une expulsion locative sans que nous connaissions sa situation.

Les orientations de sortie sont les suivantes :

- Trois ménages ont accédé à un logement (Privé, HLM, logement dans le cadre du dispositif de la DIHAL ;
- Une a bénéficié d'une réorientation vers un CHRS suite au changement de composition familiale relative à la naissance d'un nouvel enfant ;
- Deux sont sorties vers des solutions inconnues. L'une suite à une expulsion locative et l'autre suite à un abandon de sa place d'hébergement.

3) Dispositif d'Hébergement d'Urgence

Les 20 places d'Hébergement d'Urgence généraliste se sont ouvertes progressivement entre août et décembre 2019 dans le cadre d'un appel à projet de pérennisation de places hivernales. Toutes les personnes hébergées dans le cadre de ce dispositif bénéficient des mêmes prestations que celles hébergées dans le cadre du CHRS et du dispositif d'« Alternative à l'Hôtel 115 ».

Au 13 décembre 2019, les 9 places « isolé » et les 5 places « famille » étaient occupées.

La durée moyenne de séjour de ces ménages est de 70 jours en 2019. Ce chiffre est à relativiser au regard de la création récente du dispositif.

Ces 20 places d'urgence généraliste s'appuient sur un accueil inconditionnel de jeunes de 18 à 30 ans.

- 60% des adultes accueillis ont plus de 25 ans ;
- 60% des personnes accompagnées en 2019 sont arrivés à l'Aïrial sans aucune qualification ;
- 93% est sans activité professionnelle ;
- 80% est sans aucune ressource.

Toutes ces personnes arrivent suite à un parcours migratoire plus ou moins long accompagné d'instabilité et de précarité d'hébergement, notamment. Le temps moyen de parcours migratoire (entre leur départ du pays d'origine et l'arrivée en France) varie de 7 ans à 1 mois, il est en moyenne de 2 ans pour les personnes hébergées à l'Aïrial en 2019.

De même, leur parcours d'instabilité en France (entre leur arrivée en France et leur arrivée à l'Aïrial) s'est poursuivi pour la plupart d'entre eux. Ce temps varie entre 6 ans et 9 mois.

C- Le travail éducatif

La mise en place de réponses adaptées aux besoins du public s'est poursuivie cette année avec l'instauration de nouveaux ateliers collectifs destinés à développer l'autonomie et le vivre ensemble, mais aussi par le développement de partenariats notamment pour les personnes hébergées en situation de handicap ainsi que pour les jeunes mères accueillies dans le cadre de l'« Alternative à l'Hôtel ».

En 2019, 53% des jeunes hébergés au Pôle Hébergement Aïrial ont été demandeurs de cet accompagnement contre 62% en 2018, ce qui indique un besoin important pour les publics accueillis. Même si nous notons une légère baisse par rapport à l'année dernière, certains ont été accompagnés vers un relais psychiatrique extérieur plus adapté.

IV. PERSPECTIVES 2020

- En 2020, les membres de l'équipe de l'Aïrial poursuivront leur implication dans les projets de l'ANRS. Ils s'inscriront notamment dans le groupe de travail transversal abordant la question de la prostitution ainsi que dans le comité de pilotage et de veille de la bientraitance au sein des établissements de l'ANRS, créé à l'issue du groupe de réflexion transversal.
- Les professionnels de l'Aïrial continueront également de s'impliquer dans la mise en œuvre des fiches action de l'évaluation interne 2015-2020 et du Projet d'Établissement 2018-2022 (développer une meilleure connaissance du territoire et des partenariats adaptés aux besoins du public, optimiser les bénéfices liés à la cohabitation, dynamiser la participation des hébergés par une meilleure prise en compte de leurs attentes, un développement de leur implication dans l'action culturelle et leur inscription dans des actions citoyennes locales, etc.) ainsi que dans l'évaluation continue des nouvelles mesures qui ont été instituées (droit de visite, optimisation des conditions matérielles d'accueil et d'hébergement, d'hygiène et de sécurité, mise en place de modes d'expression adaptés au profil du public accueilli, etc.).
- L'accompagnement des mères avec enfant continuera de mobiliser plus particulièrement une réflexion d'équipe ainsi que le développement d'outils et de pratiques professionnelles mieux adaptés à répondre aux difficultés pour celles-ci à s'inscrire dans un accompagnement et à se mobiliser dans un projet d'insertion socioprofessionnel. Constat réalisé sur une durée de deux ans d'ouverture du dispositif « Alternative à l'hôtel ».
- Enfin, après avoir consacré son attention au maintien des bonnes conditions d'accueil des hébergés et créé les conditions d'un développement de l'activité, l'Aïrial restera vigilant quant aux besoins des jeunes du territoire et la possibilité d'y répondre.
- Après l'expérience de l'accueil de plusieurs stagiaires, en corrélation avec le projet d'établissement, l'équipe va s'engager dans une formalisation de l'accueil et de l'accompagnement des stagiaires au sein de l'Aïrial, pour 2020.
- Enfin, la question de la préparation à la sortie et l'accès à l'autonomie affective pour les publics accueillis apparaît essentielle, cette question sera plus particulièrement travaillée collectivement.

Insertion

PERMANENCE ACCUEIL JEUNES (PAJ)



Dispositif : Point Accueil Écoute Jeunes
du PÔLE INSERTION JEUNES

24, rue Ramponeau
75020 PARIS

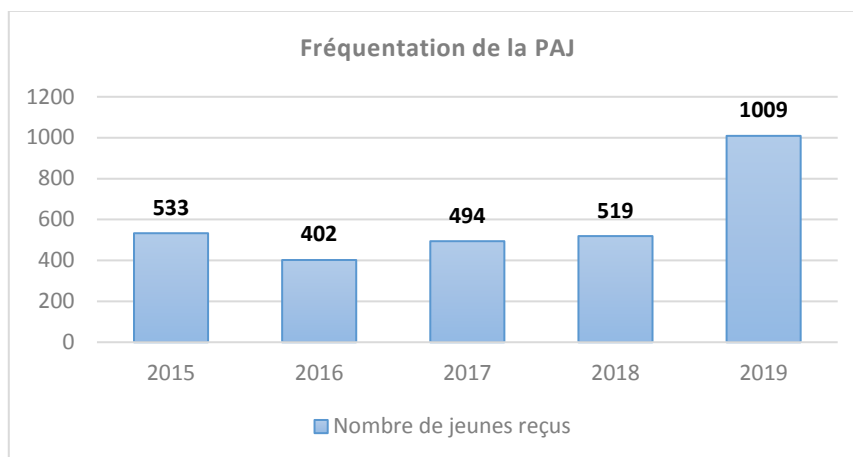
Dirigée par :
Monsieur Gaétan DUJARDIN

I. FAITS MARQUANTS 2019

A- L'activité

La Permanence Accueil Jeunes (PAJ) de l'ANRS est inscrite dans le dispositif des Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ). C'est une structure de proximité assurant un accueil de jour anonyme et inconditionnel pour des jeunes de 18-25 ans en situation d'errance sur le territoire parisien. La PAJ est ouverte du lundi au vendredi en journée.

En 2019, l'activité de la PAJ a été marquée par une très forte augmentation, en lien avec l'arrivée massive de jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés. Ainsi, 1 009 jeunes différents ont été accueillis pour 6 676 passages, ce qui représente en moyenne une augmentation de 95% par rapport à l'année précédente. 89% des jeunes accueillis sont venus pour la première fois en 2019.



B- Les jeunes accueillis à la PAJ

Grâce à un outil de recueil de données lors des entretiens menés, nous pouvons donner quelques éléments caractérisant les jeunes venus à la PAJ, à partir d'un échantillon de 200 jeunes reçus en entretien :

- la moitié de ces jeunes dort à la rue et un quart en centre d'hébergement d'urgence ;
- 71% sont sans activité ;
- 42% ont une situation administrative précaire ;

- 61% n'ont pas de couverture sociale ;
- 40% ont été pris en charge, mineurs, dans le cadre de la protection de l'enfance.

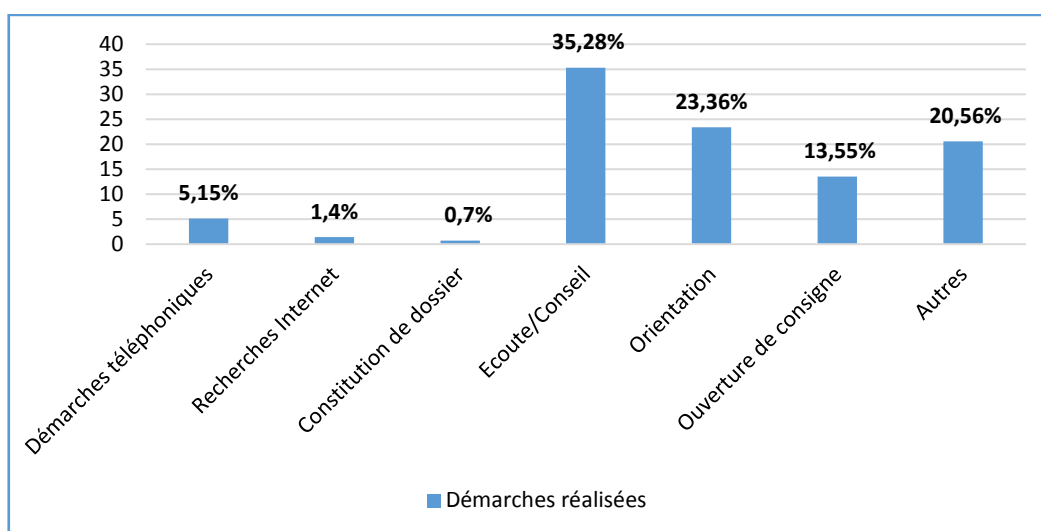
C- Le travail éducatif mené

395 entretiens ont été réalisés en 2019. Seuls les entretiens formels dans un bureau sont comptabilisés.

Demandes de jeunes lors des entretiens :

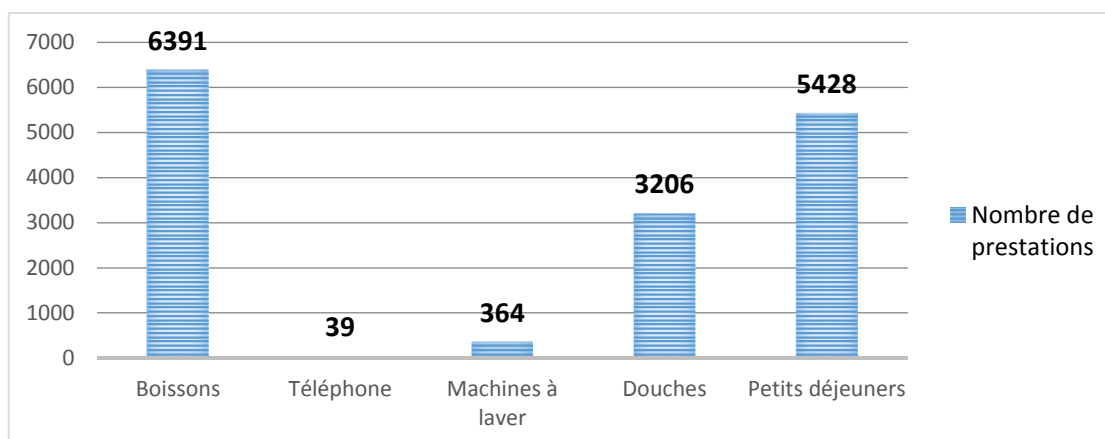
- 19% concernaient une demande de suivi social ;
- 16% concernaient une demande d'aide pour trouver un hébergement ;
- 14% concernaient une demande d'aide pour des démarches ;
- 11% concernaient la santé/le mal-être.

Démarches réalisées en entretien :



L'écoute, les conseils et les orientations vers des structures à même de mieux répondre aux besoins des jeunes accueillis restent des principales réponses apportées aux jeunes en entretien.

D- Les prestations de première nécessité



Les boissons chaudes, douches et petits déjeuners restent des prestations très demandées. Ainsi, les jeunes boivent tous une boisson chaude lorsqu'ils passent à la PAJ, 48% d'entre eux prend une douche et 81% un petit déjeuner.

E- La vie institutionnelle

Dans le cadre du projet de permanence infirmière, nous avons recruté ponctuellement des infirmières. Ces premières expériences de la présence d'un infirmier à la PAJ ont montré à quels points les besoins étaient importants en soins allant de petits problèmes de santé à une prévention santé plus générale. Ainsi, la perspective que les permanences soient assurées dans le cadre d'un partenariat régulier nous paraît opportun.

Au regard de l'augmentation importante de jeunes MNA en 2019, la PAJ s'est rapprochée des services de la DASES dédiés à cette problématique-là, ainsi que du Service d'Evaluation des Mineurs Isolés (DEMIE, Croix-Rouge Française) et du Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) qui intervient sur le 18^{ème} arrondissement de Paris auprès de mineurs en errance.

Dans le cadre du travail partenarial, l'équipe de la PAJ a rencontré en 2019 l'accueil de jour du FIT pour jeunes femmes victimes de violences, la Fabrique de la Solidarité, le réseau hébergement jeunes à Paris, différents accueils de jour. Elle a participé aux journées nationales du réseau des jeunes en errance à Strasbourg, animé par les CEMEA.

L'équipe a continué à se former au travail de réseau soutenu par les Cliniques de Concertation et aux stratégies d'accompagnement dans le cadre d'une journée de travail.

D'un point de vue matériel, les travaux de rafraîchissement de la PAJ se sont achevés en décembre.

II. PERSPECTIVES 2020

- Signer une convention de partenariat avec le Pôle de Santé des Envierges en vue d'assurer les permanences infirmières et de santé à la PAJ ;
- Réaliser la troisième évaluation interne, conformément à la Loi 2002-2 ;
- Consolider l'équipe par le recrutement d'un agent d'accueil, afin de garantir le bon fonctionnement de la structure au regard de l'augmentation du nombre de jeunes qui viennent quotidiennement ;
- Mettre en place des actions « hors les murs », conformément au cahier des charges, notamment en intervenant au sein de la Garantie Jeunes à Paris ;
- L'équipe bénéficiera d'une journée institutionnelle sur un thème lié à l'insertion ;
- L'équipe bénéficiera d'une formation sur les techniques d'entretien.

Insertion

SERVICE INSERTION JEUNES (SIJ)

du PÔLE INSERTION JEUNES



**11, cité du Couvent
75011 PARIS**

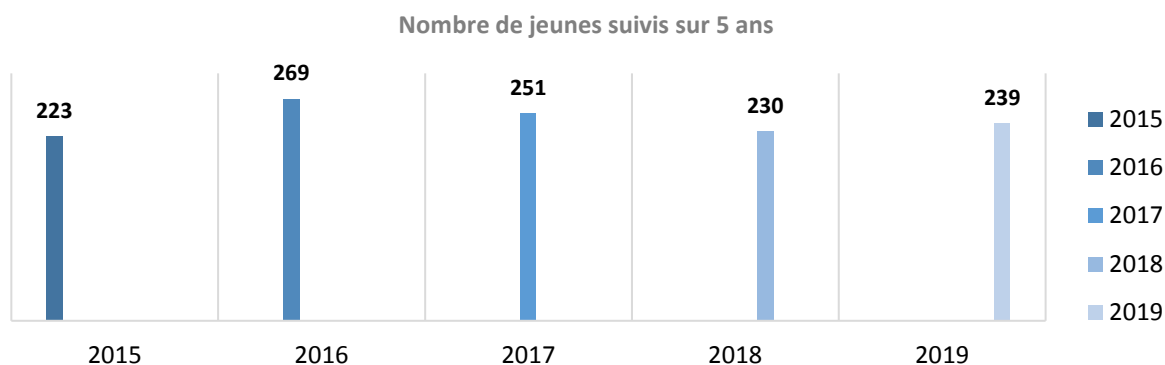
Dirigé par :
Monsieur Gaétan DUJARDIN

I. FAITS MARQUANTS 2019

A- L'activité

Le Service Insertion Jeunes (SIJ) de l'ANRS est un service d'accompagnement socio-éducatif pour des jeunes de 18 à 25 ans en situation de vulnérabilité ou en risque d'exclusion sociale : rupture familiale, fin de prise en charge institutionnelle, risque prostitutionnel...

En 2019, 365 jeunes en détresse multiple ont sollicité le SIJ pour demander de l'aide. 162 ont été accompagnés et 103 ont été orientés vers des structures partenaires.



En 2019, 239 jeunes ont été accompagnés par le SIJ, en légère hausse par rapport à 2018. 162 jeunes ont signé un DIPC en 2019. Les 77 restants étaient déjà accompagnés en 2018.

B- Les jeunes accompagnés au SIJ

Nous constatons une légère augmentation du nombre d'hommes (134 hommes pour 105 femmes).

- 46% des jeunes accompagnés avaient moins de 21 ans ;
- 52% étaient de nationalité française ;
- 39% des jeunes n'avaient pas de diplôme (niveau VI et V bis) et 61% n'avaient pas atteint le niveau bac ;

- Ils étaient 53% sans activité au moment de leur arrivée au SIJ et 23% étaient en situation d'emploi ;
- 52% des jeunes dormaient à la rue ou en squat et 33% chez des tiers avec qui les relations pouvaient être précaires, conflictuelles, voire violentes, dont 11% dans l'enceinte familiale ;
- 22% des jeunes ont été pris en charge par les services de protection de l'enfance lorsqu'ils étaient mineurs ou jeunes majeurs ;
- 23 jeunes se disaient en danger de prostitution et 15 jeunes femmes étaient en situation de prostitution de survie.

C- Le travail éducatif

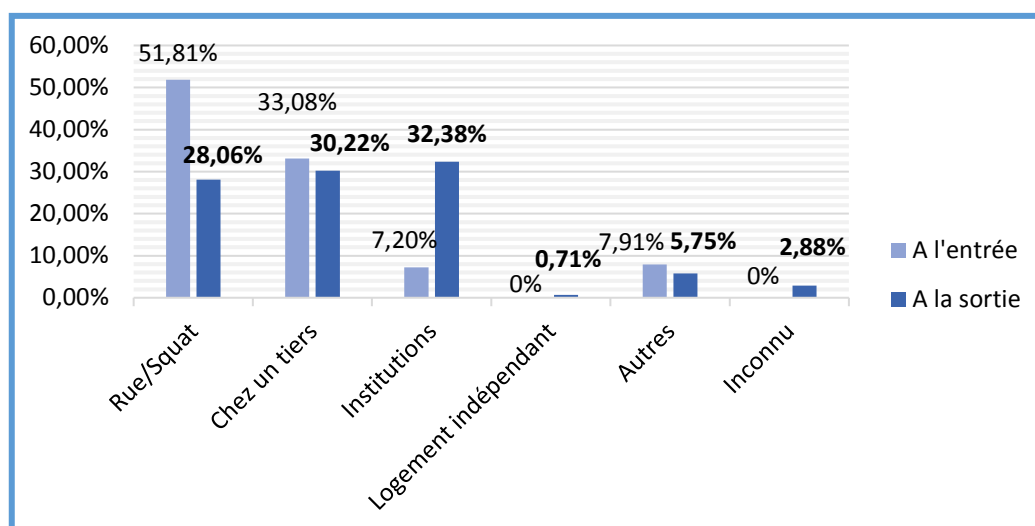
En 2019, 47% des jeunes ont été accompagnés pour une durée comprise entre 3 et 6 mois. 18% l'ont été pendant plus d'un an. Chaque année, nous notons un allongement des durées d'accompagnement.

D- Les prestations mises en place au SIJ

En 2019, 50 455 € d'aide alimentaire ont été distribués aux jeunes sans ressource ou ayant des ressources inférieures à la Garantie Jeunes. Cette aide est donnée sous la forme de chèques services et d'argent liquide, pour un équivalent de 5 € par jeune et par jour.

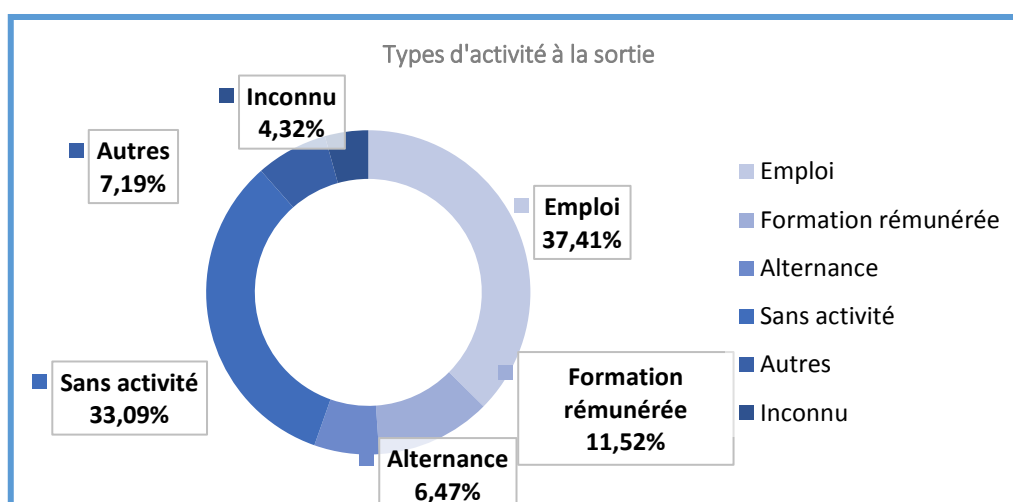
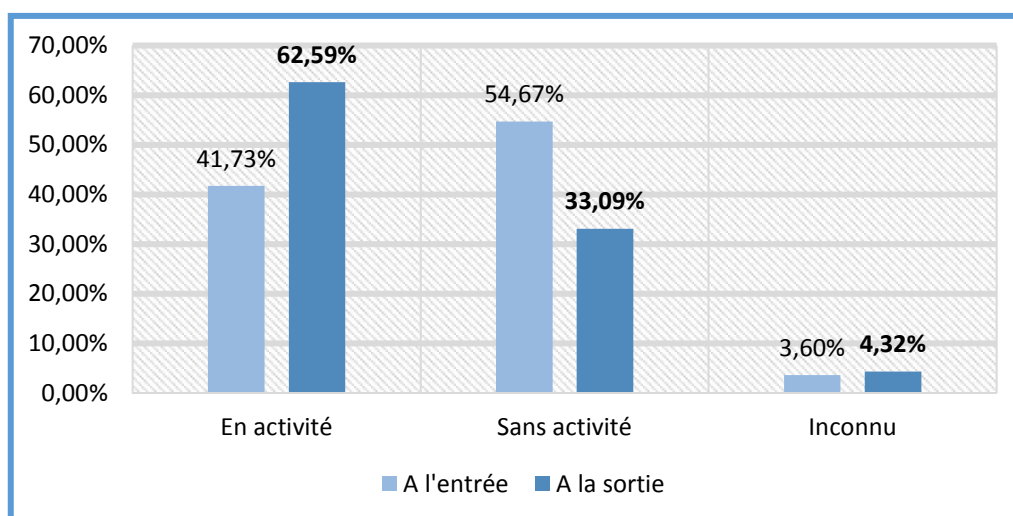
16 jeunes ont bénéficié de l'hôtel en 2019 contre 18 en 2018. La durée de prise en charge hôtelière reste longue au regard des difficultés d'insertion des jeunes d'une part, et des difficultés à trouver un relais d'hébergement d'autre part.

E- L'hébergement : situation à l'entrée et à la sortie



Nous notons une nette diminution du nombre de jeunes à la rue ou en squat entre l'entrée et la sortie. L'hébergement chez un tiers est souvent plus stable à la sortie (travail de fiabilisation des liens). Les hébergements en institution (32% à la sortie) correspondent aux centres de stabilisation, aux CHRS, aux FJT/Résidences sociales et CHU.

F- L'insertion professionnelle : situation à l'entrée et à la sortie



54% des jeunes se trouvent sans activité déclarée à leur entrée au SIJ, ils ne sont plus que 33% à la sortie. Les autres jeunes ont tous engagé des démarches d'insertion, soit vers l'emploi/l'alternance (44%), soit vers la formation professionnelle (11,5%). On peut dire que 55,5% des jeunes suivis sont dans une situation socio-professionnelle constructive à la fin de leur accompagnement.

G- La vie institutionnelle

En 2019, le SIJ a consolidé son équipe avec le recrutement de deux éducateurs spécialisés qui ont pris leurs fonctions en mai. Une stagiaire éducatrice spécialisée est venue se former auprès de l'équipe.

Fin 2019, le SIJ a accueilli plusieurs jeunes femmes victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Des demandes d'entrée dans des parcours de sortie de la prostitution seront portées par le service au printemps 2020, en vue de soutenir leur insertion sociale et professionnelle.

Le SIJ continue d'écrire sur les pratiques professionnelles afin de consolider un cadre et un corpus de travail commun :

- révision de plusieurs procédures opérationnelles (admissions, aides financières) ;
- révision du règlement de fonctionnement (adopté par le Conseil d'Administration de l'ANRS du 17/10/2019).

Le SIJ, inscrit dans le Pôle Insertion de l'ANRS, a participé à des groupes de travail sur des thématiques transversales : la santé des jeunes, l'accès aux droits, la citoyenneté, la culture, la bientraitance. Ainsi, des actions à destination du public (actions collectives, informations) ou des professionnels (formations, colloques, répertoires) sur ces thématiques ont pu être mises en place au cours de l'année.

Par ailleurs, plusieurs professionnels de l'équipe du SIJ se sont formés ou ont été sensibilisés :

- au travail en réseau (Clinique de Concertation) ;
- aux violences faites aux femmes ;
- à la prévention de la prostitution ;
- aux gestes et postures dans le cadre de la prévention des troubles musculosquelettiques ;
- aux problématiques de souffrance psychique.

II. PERSPECTIVES 2020

Les perspectives pour 2020 sont les suivantes :

- Demander l'agrément pour les domiciliations administratives, en coordination avec les besoins du territoire ;
- Ouvrir une dixième chambre d'hébergement ;
- Mettre en place des actions d'écoute, d'évaluation et d'orientation au sein de la Garantie Jeunes à Paris ;
- Mettre en place une formation sur les techniques d'entretien à destination de l'équipe éducative en vue de renforcer les savoir-faire ;
- Finaliser le livret d'accueil ;
- Organiser la participation des usagers au titre de la Loi 2002-2 ;
- Réaliser la troisième évaluation interne, conformément à la Loi 2002-2.

Insertion

RÉSIDENCE SOCIALE CLAUDE TILLIER

du PÔLE INSERTION JEUNES

Appartements partagés en Intermédiation Locative

Appartements CHEVALERET

Tour Mykérinos

14, square Dunois

75013 PARIS

Appartements MOUCHEZ

66, rue de l'Amiral MOUCHEZ

75014 PARIS

Dirigée par :

Monsieur Gaétan DUJARDIN

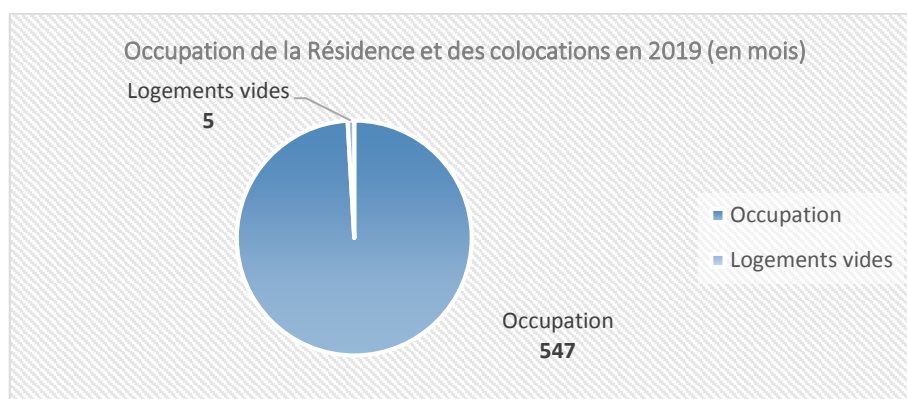


I. FAITS MARQUANTS 2019

La Résidence Sociale Claude Tillier dispose de 30 chambres meublées pour des jeunes actifs de 18-30 ans isolés. Afin de diversifier son offre de logement, la Résidence a ouvert en avril 2015, 10 places supplémentaires dans des logements en intermédiation locative sous forme de colocation. Puis, 6 places en juillet 2018.

A- L'activité

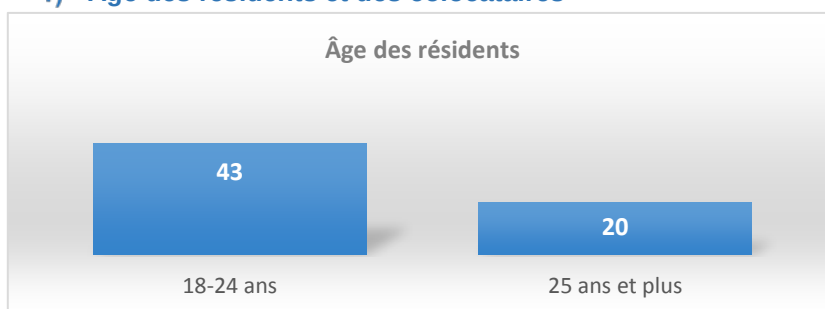
En 2019, la Résidence Tillier a logé et accompagné 63 jeunes actifs : 43 au sein de la résidence sociale (contre 41 en 2018) et 20 dans les colocations (chiffre constant).



Le taux d'occupation de la Résidence est de 99%. Le taux de rotation sur la Résidence Tillier est de 47%, soit 14 entrées dans l'année. Dans les colocations, le taux de rotation est de 31%, soit 5 entrées. Cela s'explique par le fait que les colocations de l'Amiral Mouchez ont ouvert en 2018. Il n'y a pas encore eu beaucoup de départs. Par ailleurs, sur la colocation de Chevaleret, deux résidents sont présents depuis plus de trois ans et ne veulent pas quitter les lieux, malgré des revenus importants (4^{ème} quartile).

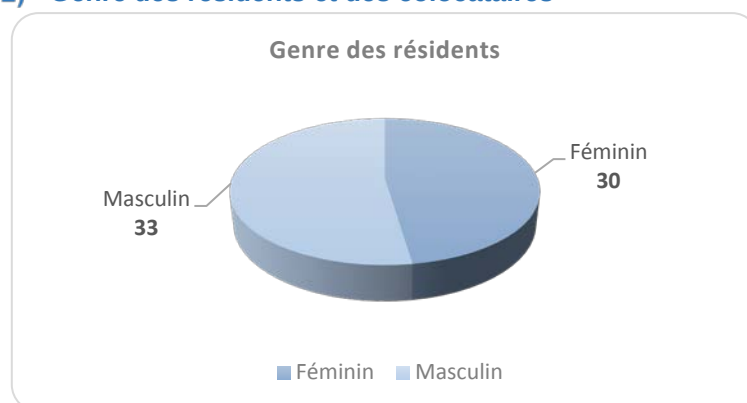
B- Les résidents

1) Âge des résidents et des colocataires



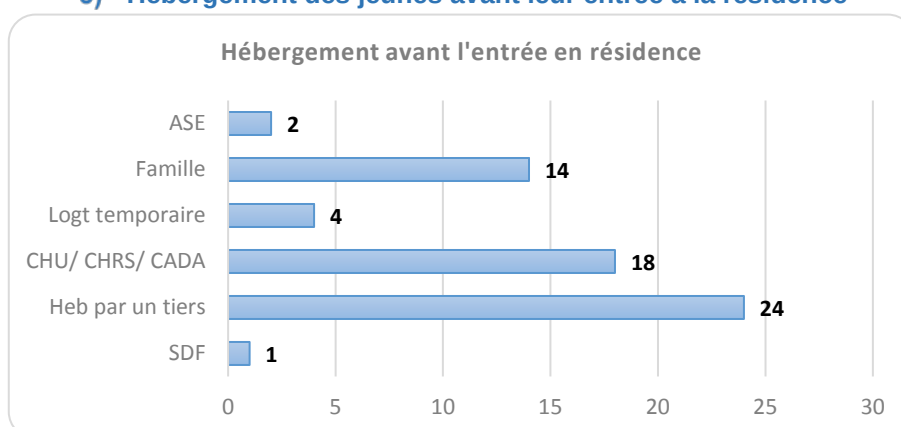
68% des résidents ont moins de 25 ans. Nous rappelons que les jeunes de moins de 25 ans ne bénéficient pas, en cas de perte de revenus, de la possibilité de recevoir le RSA.

2) Genre des résidents et des colocataires



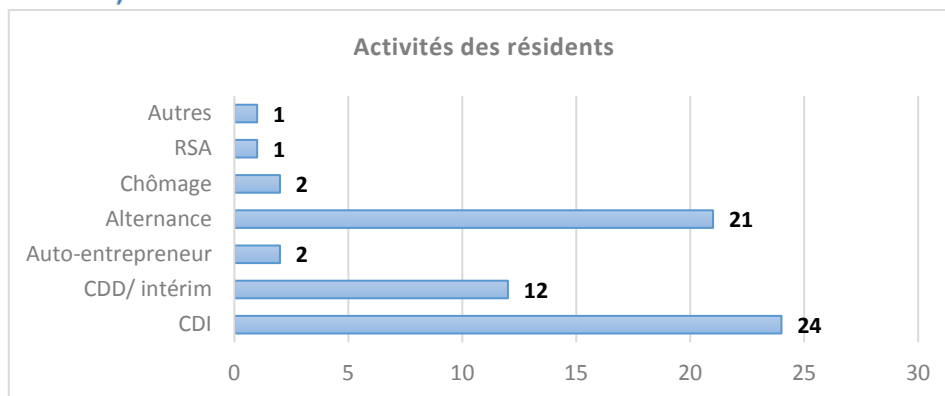
L'accueil entre les hommes et les femmes est à un niveau quasi identique.

3) Hébergement des jeunes avant leur entrée à la résidence



38% des résidents étaient hébergés chez des tiers avant leur entrée en résidence. Un tiers des résidents a connu un parcours comportant des ruptures, si nous additionnons les jeunes auparavant SDF ou hébergés par l'ASE ou en hébergement.

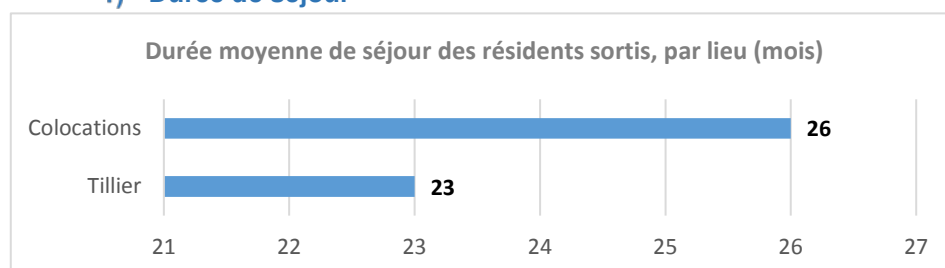
4) Activité des résidents



38% des résidents sont en CDI. Un tiers est en formation de type alternance.

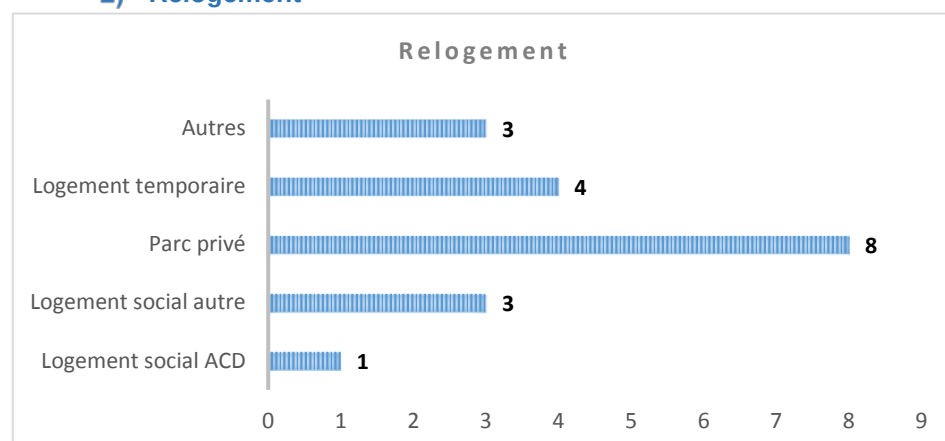
C- Le travail réalisé

1) Durée de séjour



La durée moyenne de séjour des ménages sortis est de 24 mois. Nous constatons un écart entre les résidents de Tillier (23 mois) et les colocataires (26 mois).

2) Relogement



Sur les 19 résidents sortis en 2019, 12 sont partis vers un logement durable, essentiellement dans le parc privé (8), mais également vers le parc social (4).

D- La vie institutionnelle

En 2019, la résidence a continué à revoir ses modalités de suivi des résidents afin de prévenir au mieux les situations d'impayés. Elle a également dû trouver un nouveau rythme en prenant en compte l'augmentation de l'activité due à l'ouverture des deux nouvelles colocations.

En lien avec les autres équipes du Pôle Insertion, l'équipe de Tillier a également mis en place des actions autour de la citoyenneté : impôts, accès aux droits, élections européennes.

II. PERSPECTIVES 2020

Les perspectives 2020 sont les suivantes :

- Dans le cadre d'un projet en partenariat avec la Mission Locale de Paris, loger des jeunes réfugiés en insertion ;
- Réaliser des actions collectives sur le relogement dans le parc privé, en mettant notamment à contribution des anciens résidents.

Sur le plan matériel :

- Rafraîchir les espaces communs des deux appartements de Chevaleret ;
- Changer le type de serrures de l'ensemble des logements de Tillier.

Insertion

SERVICE ÉDUCATIF LOGEMENT JEUNES (SELoJ) du PÔLE INSERTION JEUNES



**11, cité du Couvent
75011 PARIS**

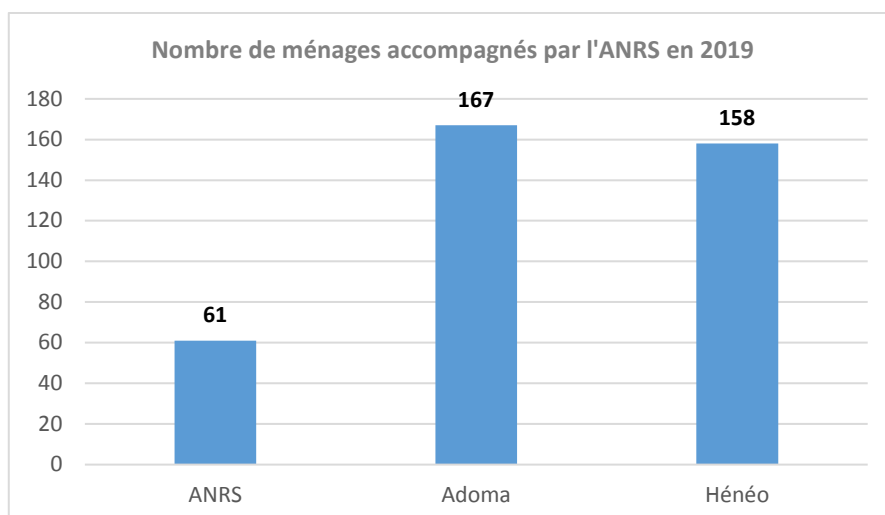
Dirigée par :
Monsieur Gaétan DUJARDIN

I. FAITS MARQUANTS 2019

L'ANRS a développé – en partenariat avec le Département de Paris et des gestionnaires de résidences sociales à Paris (Adoma et la société Hénéo) – une activité d'ASLL au sein de résidences sociales jeunes actifs qui ont ouvert sur la période 2014 - 2018. L'ANRS a créé en janvier 2016 un service dédié à cette activité d'ASLL : le Service Educatif Logement Jeunes (SELoJ). D'abord situé au 86, rue de Charonne dans le 11^{ème} arrondissement de Paris, le service a déménagé en mars 2018 pour se regrouper avec deux autres services de l'ANRS au 11 cité du Couvent à Paris 11^{ème}. Ce service coordonne huit travailleurs sociaux Diplômés d'Etat (assistantes sociales et conseillères en économie sociale et familiale).

Au 31 décembre 2019, le Département de Paris avait confié à l'ANRS 321 mesures d'ASLL réparties comme suit :

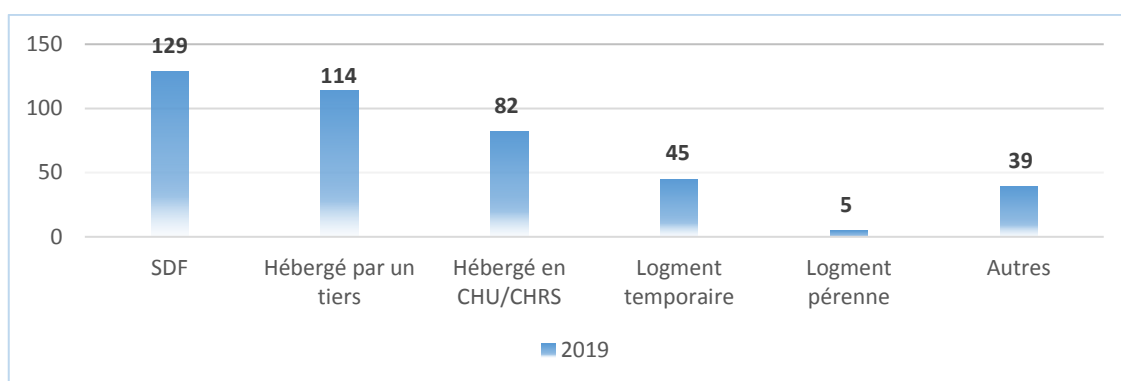
- Ménages logés par l'ANRS : 40 mesures ;
- Ménages logés par Adoma : 146 mesures ;
- Ménages logés par Hénéo : 135 mesures.



En 2019, l'ANRS a accompagné 414 ménages logés dans des résidences sociales jeunes actifs. Cela représente une augmentation de 7%. Cette augmentation est liée essentiellement :

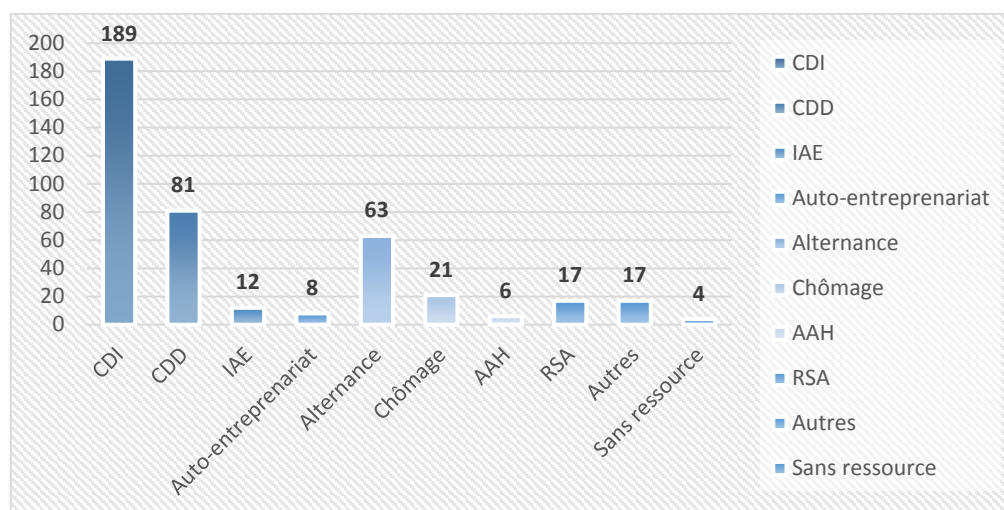
- à l'augmentation du nombre de sorties du dispositif ;
- au peuplement de la Résidence Fort de Vaux 2, commencée en 2018 et achevée en 2019.

A- Les ménages



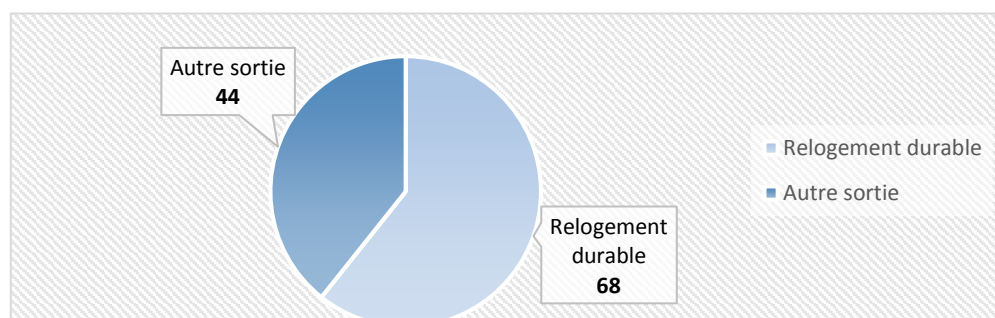
129 résidents (soit 31%) étaient sans domicile stable avant leur entrée en résidence sociale. Si nous ajoutons les personnes ayant connu une prise en charge institutionnelle avant leur entrée en résidence (hébergement d'urgence, CHRS, Aide Sociale à l'Enfance, CADA, etc.), nous pouvons considérer que 60% des ménages accompagnés ont connu dans leur parcours de vie une situation de précarité et détresse sociale.

La part de résidents hébergés chez des tiers baisse en 2019 (27% contre 33%). Cet item reflète des situations diverses allant de l'hébergement stable à des situations parfois à risque pour les accueillis, selon les problématiques des tiers qui les hébergent.



L'activité des résidents reste stable par rapport à 2018.
82% des résidents sont en situation d'emploi.

B- Le relogement



112 résidents sont sortis du dispositif ASLL en 2019. Parmi eux, 68 ont été relogés de manière durable : 9 dans le parc privé et 59 dans le parc social. Dans l'accès au parc social, les accords collectifs départementaux restent l'accès privilégié aux ménages des résidences sociales (42%).

C- La vie institutionnelle

En 2019, plusieurs recrutements ont permis de compléter l'équipe. Deux stagiaires, assistante sociale et CESF sont venus se former auprès de l'équipe.

Le SELoJ a continué à écrire sur les pratiques professionnelles afin de se donner un cadre et un corpus de travail commun :

- création de procédures concernant les admissions et la tenue des dossiers ;
- révision des trames d'entretiens d'admission, des bilans-diagnostic ;
- actualisation du Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) ;
- séances de travail sur les difficultés d'adhésion, les situations d'expulsion, les résidents accompagnés depuis plus de trois ans ;
- rédaction du règlement de fonctionnement (adopté par le Conseil d'Administration du 17/10/2019).

Le SELoJ, inscrit dans le Pôle Insertion de l'ANRS, a participé à des groupes de travail sur des thématiques transversales : la santé des jeunes, l'accès aux droits, la citoyenneté, la culture, la bientraitance. Ainsi, des actions à destination du public (actions collectives, informations) ou des professionnels (formations, colloques, répertoires) sur ces thématiques ont pu être mises en place au cours de l'année, en plus des actions citées ci-dessus.

Par ailleurs, plusieurs professionnels de l'équipe du SELoJ se sont formés :

- au travail en réseau (Clinique de Concertation) ;
- à l'animation de groupes de paroles ;
- à la gestion locative.

Et ont été sensibilisés :

- aux violences faites aux femmes ;
- à la prévention de la prostitution ;
- aux gestes et postures dans le cadre de la prévention des troubles musculosquelettiques ;
- aux problématiques de souffrance psychique.

II. PERSPECTIVES 2020

Les perspectives pour 2020 sont les suivantes :

- Mettre en œuvre les mesures d'ASLL dans la nouvelle résidence sociale Chapelle Internationale d'Hénéo qui ouvrira en janvier 2020 ;
- Développer des actions collectives plus formalisées au sein des résidences et du Pôle Insertion de l'ANRS sur des thématiques liées au logement, mais également à la santé, la culture et à l'accès aux droits et à la citoyenneté ;

- Renforcer les collaborations de travail SELoJ, gestionnaires et acteurs du territoire pour les résidents suivis depuis plus de trois ans ;
- Élaborer et écrire sur les stratégies d'accompagnement social en vue de prévenir les décrochages dans le suivi, les impayés de loyer et les refus de logement ;
- Consolider des outils visant notamment la gestion budgétaire ;
- Finaliser le livret d'accueil ;
- Organiser la participation des usagers au titre de la Loi 2002-2 ;
- Réaliser la première évaluation interne, conformément à la Loi 2002-2.

Formation

ESPACE DE DYNAMIQUE D'INSERTION (EDI Émergence)



du PÔLE INSERTION JEUNES

**11, cité du Couvent
75011 PARIS**

Dirigé par :
Monsieur Gaétan DUJARDIN

I. FAITS MARQUANTS 2019

A- L'activité

En 2019, 155 jeunes ont suivi un parcours de formation à l'EDI. Ces stagiaires étaient rattachés à deux conventions en cours :

- 50 stagiaires entrés en 2018 et sortis en 2019 (sur la convention 2018 qui a pris fin le 31 août 2019) ;
- 105 stagiaires sur la convention 2019 qui a débuté le 1^{er} janvier 2019 et prendra fin le 30 juin 2020.

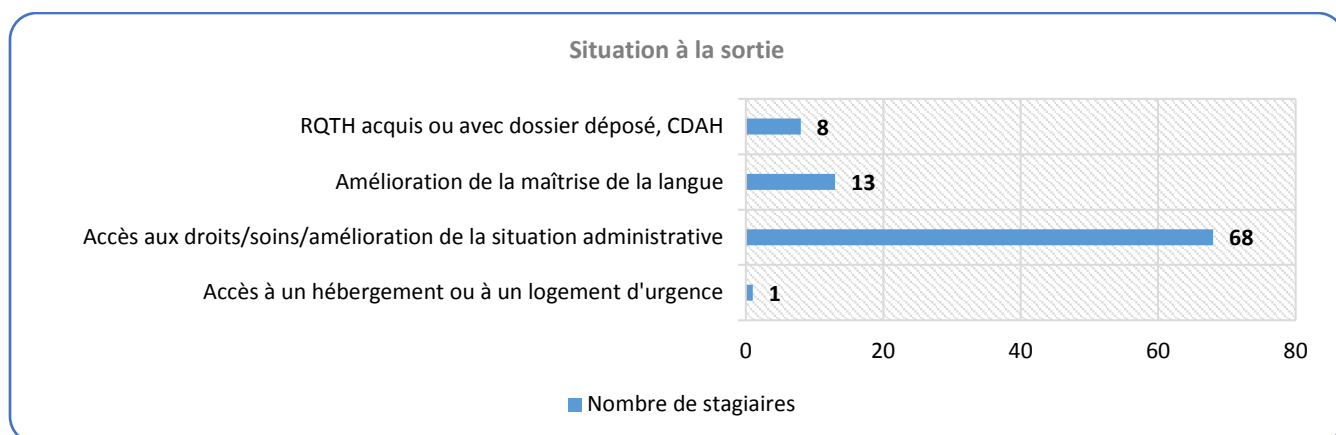
La nouvelle convention signée avec la Région Ile-de-France prévoit une autorisation de 110 jeunes par convention. Du fait d'un contexte social complexe en fin d'année (grèves des transports à Paris), ce chiffre n'a pas pu être totalement atteint. Toutefois, nous constatons tout de même une augmentation notable du nombre de stagiaires par rapport à 2018.

B- Public accueilli en 2019

- 64% des stagiaires sont des hommes et viennent très majoritairement de Paris ;
- 82% des stagiaires ont un niveau infra baccalauréat ;
- 42% ont été en inactivité sur une période de moins de 6 mois avant leur entrée à l'EDI ;
- 8% ont été adressés par un service de protection de l'enfance ;
- 52% rencontrent des difficultés d'ordre administratif à leur entrée ;
- 15% des stagiaires rencontrent une problématique de handicap mental.

C- Le travail mené

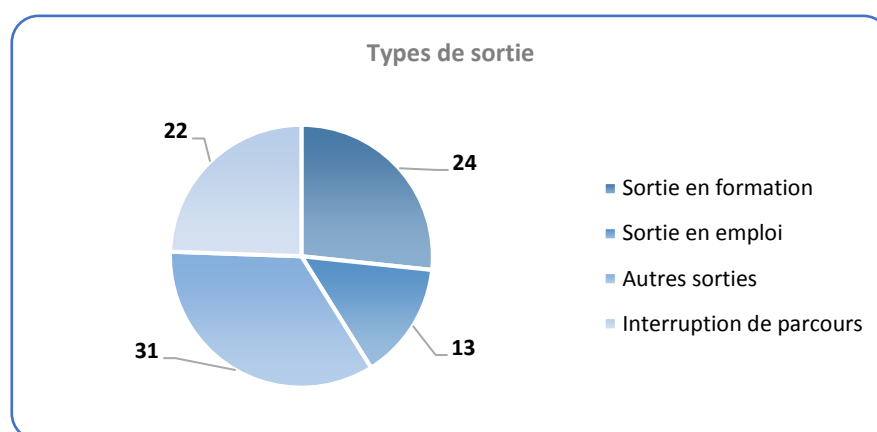
1) Situation à la sortie pour les 90 stagiaires



En 2019, les résultats constatés sont :

- amélioration de l'accès aux droits, aux soins et la levée des freins administratifs pour une majorité de stagiaires (75,5%) ;
- amélioration de la maîtrise de la langue française (14,5%) ;
- RQTH acquis ou avec dossier déposé, CDAPH (9%) ;
- accès à un hébergement ou à un logement d'urgence (1%).

2) Types de sortie



26% des stagiaires sont sortis de l'EDI en formation et 14% en emploi.
34% sont sortis vers d'autres types de dispositifs d'insertion.

Concernant les sorties en formation, un tiers se fait vers des dispositifs d'insertion dans le champ du handicap et un quart vers le second volet du dispositif Avenir Jeunes de la Région Ile-de-France : les Parcours d'Entrée dans l'Emploi.

Les sorties vers l'emploi sont des premières expériences de travail. Ainsi, le CDI reste marginal (15%) au profit de contrats plus temporaires (CDD, intérim, contrats d'insertion, alternance).

3) Carte de compétences

La carte de compétences est l'outil d'évaluation des parcours en EDI, devenue obligatoire en janvier 2019 dans le cadre du renouvellement des autorisations données par la Région Ile-de-

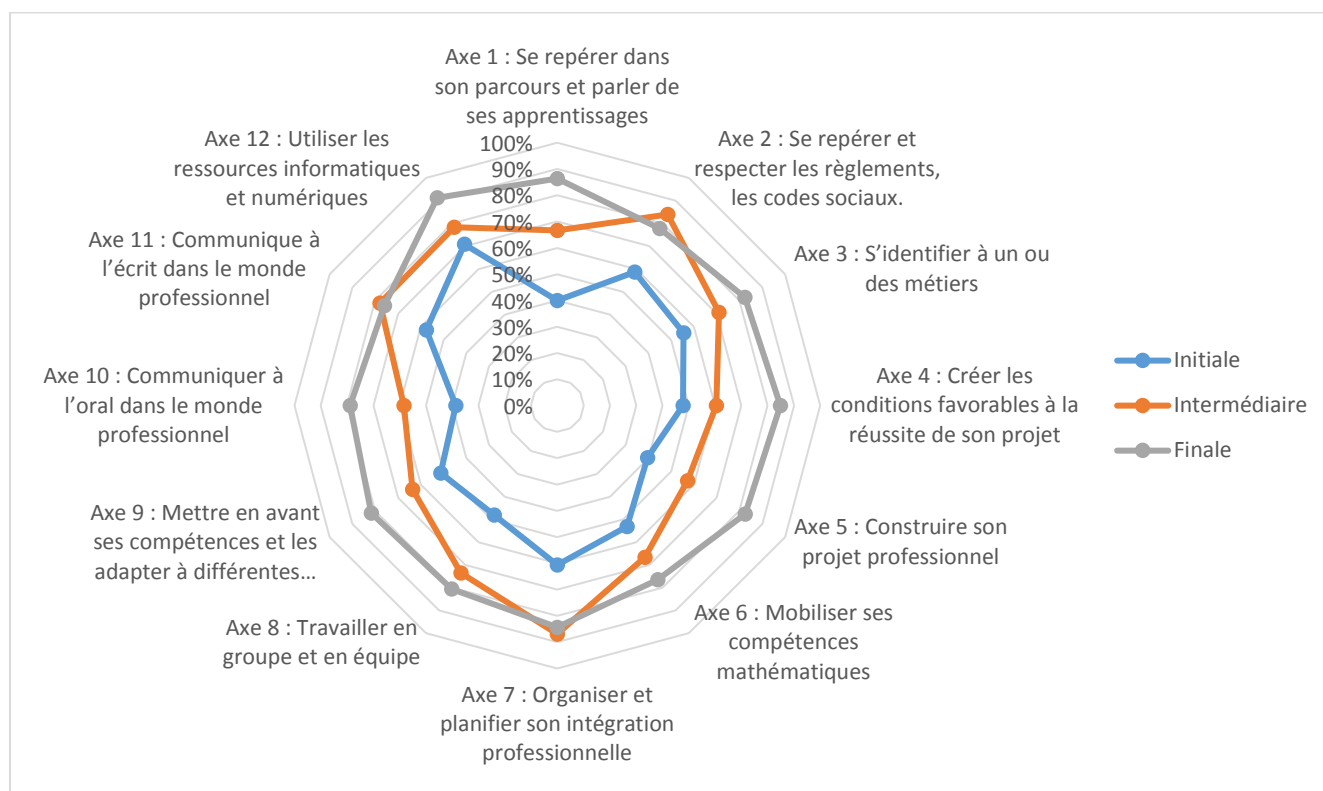
France. Nous avons donc réfléchi à l'amélioration de nos procédures en matière d'évaluation diagnostic des compétences des stagiaires.

Nous avons développé en interne un formulaire Google, capable de collecter à partir d'une tablette ou d'un smartphone des données d'évaluation au fil de l'eau. Cela permettait d'avoir un retour rapide et précis des compétences acquises lors des ateliers collectifs et des entretiens individuels.

Plusieurs questionnements, se sont posés au fur et mesure de l'utilisation de ce nouvel outil. Par exemple, l'amélioration de la protection des données personnelles en lien avec le RGPD, le niveau de précision des indicateurs relevés relatif au temps de traitement par les chargées d'insertion, etc.

Nous attendons la fin de la convention 2019, en juin 2020, pour pouvoir en tirer les premières conclusions et poursuivre notre processus d'amélioration continue.

D'ores et déjà, les résultats intermédiaires montrent les principaux axes d'amélioration présentés par le schéma ci-dessous :



Les axes suivants connaissent la plus forte progression d'amélioration :

- 1 : se repérer dans son parcours et parler de ses apprentissages
- 4 : créer les conditions favorables à la réussite de son projet
- 5 : construire son projet professionnel
- 10 : communiquer à l'oral dans le monde professionnel

Le soutien individuel articulé en atelier collectif permet à chaque stagiaire de progresser et de prendre conscience des nouvelles compétences acquises.

4) Stages en entreprise

En 2019, 10 jeunes ont réalisé un stage d'observation en entreprise dans différents secteurs d'activité tels que la joaillerie, l'électricité, la plomberie, en bibliothèque, en ESAT, la restauration collective, le commerce et en CAVA.

L'atelier de mise en situation de travail « COM A L'EDI » a permis aux autres stagiaires n'ayant pas pu faire de stage, d'expérimenter en interne les exigences et attendus du monde de l'entreprise.

II. PERSPECTIVES 2020

- Obtenir la certification « Qualiopi » rendue obligatoire par la loi du 5 septembre 2018 ;
- Penser la digitalisation des processus pédagogiques ;
- Ouvrir la plate-forme PIX aux stagiaires de l'EDI dans le but de contribuer à l'amélioration de leurs compétences numériques ;
- S'inscrire dans une réflexion sur l'obligation de formation des jeunes de 16 18 ans telle que préconisée dans le rapport « Charrière – Roger », qui devrait être efficiente à la rentrée scolaire 2020.